

# LE GLOUONER

## Kloc'h di Breiz BRETON

*Ra cbómo peb unan Breizad,  
Dre-holl, bepred, betek merwell  
Que chacun de vous reste Breton,  
Partout, toujours, jusqu'à la mort*

LUZEL.

**SOMMAIRE**

**ACTUALITÉS & ÉTUDES**

*La Langue Bretonne à la Chambre..... R. SAIB*  
*La Langue Bretonne et les Journaux..... BERTHOU*  
*Compte-rendu de l'interpellation Lamy.*

**VARIÉTÉS & NOUVELLES**

*Le Lutrin de Mgr Graveran GUYADER*  
*La Légende de la Mort..... LE BRAZ*

**MUSIQUE**

Sonnennou er Vro : *En Andouillen.*

**POÉSIES BRETONNES & FRANÇAISES**

De : H. GRANDO, EWA SAENS.

*Leçons élémentaires de Grammaire Bretonne,  
Echos, les Livres, la Cuisine simple.*

Le NUMÉRO  
0,50c.



## AU PRINTEMPS

LORIENT — 10, Cours de la Bôve et 61, rue du Port — LORIENT

### Maison M. BARRIÈRE

ROBES ET MANTEAUX POUR DAMES ET  
FILLETES — PEIGNOIRS ET JUPONS

Soieries, Lainages, Rubans, Dentelle, Fourrures  
TISSUS EN TOUS GENRES

Nouveautés exclusives — Corbeilles de mariage

Atelier de premier Ordre  
Pour les costumes et Confections sur mesure

**Facteur express** L. URSAULT, 80, rue du Port,  
Lorient. — Déménagements  
garantis pour tous pays en garde-meubles et voitures  
capitonnées de toutes grandeurs, par voie de terre  
et de fer. — Commission à l'heure et à la cour.e. —  
Factage et camionnage en grande et petite vitesse.

**GUILHAUMON** Frères, rue Dupleix Lorient. —  
Fournisseurs à la Marine, entrepre-  
neurs des travaux du génie. — Chaudières en tôle et  
en cuivre. — Chaudronnerie, ferblanterie, plomberie,  
zinguerie, tôlerie. — Réparation de tuyautages.

**Hôtel LE MOINE** anciennement quai Lamennais,  
actuellement rue Lanjuinais,  
RENNES. — Confort et prix modérés; — Chambres  
à partir de 2 fr.; — Garage pour bicyclette; —  
Terrasse avec jardin à l'italienne; — Déjeuners et  
Dîners 2 fr. 50 avec 1/2 bouteille de vin et cidre à  
discretion.

Chaussures supérieures en tous genres

### AU SOULIER D'OR

Emile PORTE, 15, cours de la Bôve

Seul dépôt des articles J. Ferry. — Chaussures Pinet.  
Articles de Sports. — Commandes et Réparations

**Au Bon Marché** A. MOLIÈRE, 9, rue des Fon-  
taines. — Maison de confiance —  
Gros et détail — Confection pour dames. — Nou-  
veautés — Corbeilles de mariage — Tapis, fourrures,  
châles, soieries, etc. Prix fixe.

**Ed. LEVÊQUE** 75, rue du Port, LORIENT. —  
Atelier de peintures et vitrerie. —  
Dorures et encadrement en tous genres. — Papiers  
peints, devant de cheminées. — Verres à vitres  
et de couleur.

**Pharmacie Normale** L. BOUTHELIER, pharmacien  
de 1<sup>er</sup> cl., 7, rue des Fontai-  
nes, Lorient. Première Pharmacie qui ait établi le ra-  
baïs. — Pastilles Géraudel 1 fr. — Pilules Suisses 1 fr.

**L. Besnard** Quai Lamennais, 15, Rennes.  
Tissus en gros, toiles et blancs.

GRANDE MAISON DE CONFIANCE

## ALA GRANDE CHEMINÉE

Rue Hoche, Lorient

### CORBIÈRE Frères

HABILLEMENTS

pour hommes, jeunes gens et enfants, tout faits et  
sur mesure

Draperies, Rouenneries, Soieries, et Nouveautés

Toiles de Fil et de Coton

MÉRINOS, MOLLETON, FLANELLE, COUVERTURE

Coutil, Gilets de chasse et Châles en tous genres

MERCERIE, BONNETERIE, LAINES ET VELOURS

Plumes, Duvets, Laines et Crus pour Literies

Grands Assortiments dans tous ces Articles  
Marchandises de premier choix

Et à des prix défiant toute concurrence loyale

PRIX FIXE INVARIABLE

Succursales à QUIMPERLÉ, GROIX et PLOUAY

**P. Tréhin** Quai Rohan, Papiers peints, Dorures  
et encadrements en tous genres.

**Vve Grenier** rue du Mail, à Rennes  
Instruments agricoles de tous  
genres. Façon soignée — Prix modérés.

Tailleur Civil & Militaire

## TH. BOUIS

3, Cours de la Bôve, 3, LORIENT

SPECIALITE DE JAQUETTES POUR DAMES

**La Maison Violet** universellement connue par  
la finesse de ses produits et la  
supériorité de ses savons de toilette : le Savon Boya  
de Thiridoce et le Savon Veloutine vient d'ajouter un  
nouveau fleuron à sa couronne par la découverte  
d'un procédé d'extraction du véritable parfum de la  
Violette Elle édite ce délicieux produit sous le nom  
d'Extra Violette.

**Bons Commerciaux** Pour acheter tout à crédit au  
même prix qu'au comptant,  
s'adresser à la SOCIÉTÉ DES BONS COMMERCIAUX  
2, rue Pont-Carré, Lorient.

**A JEAN-BART, Lorient** — Habilements tout faits  
et sur mesure pour  
Hommes, Jeunes gens et Enfants, Chemiserie, Bon-  
neterie, Articles pour tous les Sports, Tailleur civil  
Militaire et Ecclésiastique.

Draperies Françaises et Etrangères

Grand Magasin de Nouveautés pour Dames

## A LA SAMARITAINE

36, rue Paul-Bert, en face de la rue des Colonies  
LORIENT

### Maison DURET-ROUIC

Sans rivale dans toute la Contrée

Incomparable par ses beaux assortiments, ses nombreuses variétés et le bon marché de toutes ses marchandises.

#### COMPTOIR SPÉCIAL DE DEUIL

VELOURS, SOIERIES, DENTELLES, FOURRURES

Costumes et manteaux sur mesure

Façon soignée — Prix modéré — Vente de confiance

### Photographie des DEUX MONDES

J. TAJAN, 26, rue Paul-Bert. — Médaille de vermeil à l'exposition internationale de 1900 Bordeaux. — Portraits en tous genres. Reproductions. Vues. Agrandissements. — Pour toute commande, il est soumis une épreuve.

**Vve Le Léannec & Bozellec** Spécialité de Vins fins et bons ordinaires. — APERITIF SAINT-PIERRE au vin vieux de malaga et au quinquina. — *Le Saint-Pierre est le meilleur des toniques.*

Pour conserver sa santé, il faut boire du CAFÉ BARLERIN à jeun et après le repas, et manger des crèmes à la FARINE MEXICAINE du savant Benito del Rio. — Vente en gros à Tarare, R. Barlerin. — Détail à Lorient dans les principales pharmacies et épiceries.

**à la Pelote d'or** Ch. BUQUEN. = Mercerie, jerseys, bonneterie, soies et fils pour machines à coudre, galons, boutons, gants, cravates, fleurs, broserie, corsets, etc.  
Place Bisson, 9, Lorient

**Chapellerie Élégante** ROMATIER, rue des Fontaines. Grand choix. Prix modérés.

**Chantier Adol** Assortiment complet de toutes les variétés de bois à brûler.  
Rue Paul-Bert, Lorient.

## LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, PARIS

Fondé en 1889

Directeur : A. GALLOIS

FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX ET DE REVUES  
SUR TOUS SUJETS ET PERSONNALITÉS

### LE COURRIER DE LA PRESSE

Lit 6,000 Journaux par jour

TARIF : 0 fr. 30 par coupure

|  |     |               |        |
|--|-----|---------------|--------|
| Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité. | par | 100 Coupures, | 25 fr. |
|  | "   | 250 "         | 55     |
|  | "   | 500 "         | 105    |
|  | "   | 1000 "        | 200    |

Tous les ordres sont valables jusqu'à avis contraire

### LA REVUE STÉPHANOISE

(9<sup>e</sup> ANNÉE)

Directeur, Léon MERLIN, 12, rue César Bertholon, St-Etienne (Loire)

Organe de décentralisation littéraire ; spécialement poétique ; insertions et concours périodiques toujours gratuits. — Un numéro spécimen est adressé franco sur demande. — Abonnement : Un an, 6 fr ; six mois, 3 fr.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné, m'abonne pour un an à la Revue mensuelle LE CLOCHER BRETON.  
Ci-joint le prix d'abonnement

Ou :

J'autorise l'Administration de la Revue à recouvrer par traite postale le montant de l'abonnement, frais en sus.

(Barrer, selon le cas, l'une des deux indications précédentes).

Date

Signature et adresse lisible :

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur du CLOCHER BRETON, à Lorient.

# KLOC'HDI BREIZ

## LE CLOCHER BRETON

REVUE DE BRETAGNE & DES PAYS CELTIQUES

10<sup>e</sup> ANNÉE. N<sup>o</sup> 92.

Organe régional DE TOUS, PAR TOUS

FÉVRIER 1903.

Directeurs : René SAIB et Madeline DESROSEAUX. — Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient

Abonnement : 3 fr. 50 par an

SOMMAIRE. — *La Langue bretonne à la Chambre*, R. SAIB ; — *La Langue bretonne devant les journaux*, Y. BERTHOU ; — *Compte-rendu de la discussion de l'interpellation Lamy, à la Chambre des députés* ; — *Peut-être*, A. MYONS ; — *Sonnenneu er Vro, En endouillen, l'Andouille*, chanson populaire bretonne ; — *Le Lutrin de Mgr Graveran*, LE GUYADER ; — *La Légende de la mort*, A. LE BRAS ; — *Les Cloches d'Hanoï*, H. GRANDO ; — *Les deux Autels*, E. SAENS ; — *La Bretagne et la Presse Parisienne* ; *Échos* ; *Leçons élémentaires de Grammaire Bretonne* ; *les Livres* ; *la Cuisine simple*.

### LA LANGUE BRETONNE

A la Chambre

On pourra lire plus loin un compte rendu fidèle, quoique relativement succinct, de la discussion à la Chambre de l'interpellation de M. Lamy, au sujet de la langue bretonne. Ici, nous voulons simplement tirer, à notre point de vue, les conclusions du débat.

M. Combes a accusé les maires bretons d'avoir eu une attitude hautaine ; on dirait que cette attitude, qu'il estime cependant injustifiée, a blessé sa dignité et que, comme un enfant que l'on contrarie, il y répond par une colère mal déguisée. Non seulement, le Président du Conseil ignore, d'une manière évidente, la Bretagne, et ne comprend pas nos raisons de tenir à la langue bretonne, mais il affecte avec insistance de l'ignorer et de ne les pas comprendre. Je veux espérer que ce ne sont là que des apparences. Nul ministre de France ne saurait, je pense, tenir la Bretagne pour quantité négligeable.

Le Président du Conseil a soulevé, dit-on, une tempête de protestations pour avoir dit qu'il lui semblait qu'en Bretagne, certains étaient Bretons avant d'être Français, et pour avoir plaisanté, assez lourdement du reste, sur ce qu'il avait cru que la Bretagne est en France.

C'est là, de part et d'autre, déplacer la question, et ces affirmations ne méritaient certes pas tant d'honneur ou de colère. Les représentants bretons, il est vrai, n'ont pas été, et avec raison, ceux qui s'en sont le plus émus. Ce ne saurait être à M. Combes qu'il appartient de tracer à la Bretagne les devoirs de son patriotisme. On peut estimer, je crois, qu'elle seule

suffit à en être juge et qu'elle n'a, à cet égard, à prendre de leçons de personne. Combien, d'ailleurs, doit-il être indifférent aux Bretons qu'on en pense à Paris ce que l'on voudra !

Il faut laisser ces à côté de la question et en venir aux conclusions pratiques. M. Combes a tenu à se montrer aussi hautain que les maires bretons ; il y avait d'ailleurs beaucoup moins de mérite, puisqu'en ce moment il a la force, laquelle, comme on sait, prime au besoin le droit, et que, somme toute, la plus fière attitude n'est belle que lorsqu'on court quelques risques à la tenir. Les Bretons sont donc avertis que la paix se rétablira en Bretagne, mais qu'elle ne se rétablira que par la soumission complète et absolue aux ordres du gouvernement.

C'est un beau geste, sinon une belle parole. Nous verrons, dans dix ans, ce qu'il en sera resté.

A ce moment là, M. Combes sera peut-être mort, mais sûrement pas ni la Bretagne, ni le breton.

René SAIB.

### La Langue Bretonne devant les Journaux

« Persécuter quelqu'un en sa langue est aussi mal que de le persécuter pour sa religion. » Ernest RENAN.

Les journalistes ministériels font de l'esprit à propos de la question de la langue bretonne.

Il est cependant des questions qu'on ne devrait traiter qu'après étude préalable. La question du breton est de celles-là.

L'article de « l'Éclair », signé Emmanuel Arène, n'est pas fait pour relever le prestige

de l'étincelant chroniqueur aux yeux des hommes sensés. D'abord en traitant le breton de patois on donne une preuve manifeste d'ignorance.

Parlez-nous, Monsieur, des patois flamand, provençal, toulousain, tant que vous voudrez ; appelez patois la langue de Mistral, à votre aise ; mais ne traitez pas de patois une langue vénérable, fort prisée des savants, qui se parlait en Gaule bien avant Jésus-Christ.

L'amour-propre local en Bretagne n'a pas à chercher à transformer en langue vivante une langue qui l'est en réalité depuis plusieurs milliers d'années ; « les petits poètes locaux qui écrivent en breton » ne font que continuer la série des grands poètes locaux anonymes à qui l'on doit les chants du Barzaz-Breiz, ce livre sublime qui souleva partout des cris d'admiration. Il y a loin de l'eau sucrée de de vos cours d'amour à ce breuvage héroïque.

Il ne s'agit pas en Bretagne de sacrifier la langue nationale française à la langue bretonne, mais bien de conserver une langue qui n'a jamais cessé, jusqu'à ce jour, d'être la langue nationale des Bretons.

Que demain la France soit vaincue ou qu'elle se donne à une autre puissance, comme le dit le barde Taldir, (comme se donna la Bretagne à la France), mettons que cette puissance soit l'Allemagne, vous convendez donc que la langue française devra être sacrifiée au profit de la langue allemande et que le patois français devra être sévèrement prohibé ?

Vous savez tellement bien de quoi vous parlez que vous vous exprimez de la sorte : « Jamais jusqu'ici on n'avait affiché la prétention de faire d'un idiome quelconque une langue courante et de l'imposer à des populations au détriment de toute autre langue. » Il semblerait vraiment à vous entendre que le breton est une langue d'hier, un volapük, un esperanto, qu'une certaine caste (évidemment le clergé) impose aux populations armoricaines.

« En Provence, en Languedoc, dites-vous, il y a aussi des patois qui sont autrement connus que le breton et que les félibres et les Cadets de Gascogne ont souvent promené de par le monde. » Tout beau, Monsieur, êtes-vous en mesure de prouver qu'ils ont été plus proménés, que le breton ? J'en doute. Nous aussi nous avons été aux croisades, et bien avant Christophe Colomb nous avions découvert l'Amérique. Si un idiome de France a été promené de par le monde c'est assurément celui des Bretons et je le prouve. La Marine française se recrute pour les huit dixièmes de son personnel en Bretagne ; c'est à-dire que la langue des marins c'est la langue bretonne. On l'entend parler d'un pôle à l'autre pôle, sous toutes les latitudes, dans les brumes et sous les palmiers, par ces marins bretons sans lesquels vous n'auriez pas de marine et sans lesquels par conséquent la France ferait piteuse figure dans le concert européen. J'ignore en

quelles parties du monde vos cadets de Gascogne et vos félibres ont tant promené leur gentil patois et je vous serais reconnaissant de me le dire. A part votre grand Mistral que nous honorons parce qu'il défend une cause semblable à la nôtre et parce qu'il est une gloire française en étant une gloire provençale, je ne vois point de qui vous pouvez tant vous réclamer. Ah pardon ! Vous pouvez vous réclamer de l'Ogre de Corse, je vous l'accorde, si vous ne l'avez pas renié...

Ne changez pas la question, Monsieur le spirituel chroniqueur ; chez nous l'on ne cherche pas à substituer, mais bien à conserver et, ne vous en déplaise, nous conserverons ; ce qui ne nous empêchera pas d'ailleurs, car c'est notre vif désir à tous, d'apprendre le français à ceux de nos enfants à qui vos instituteurs négligent de enseigner.

Les petits Bretons connaîtraient bien mieux la langue française si vous les traitiez au moins sur le même pied que les Malgaches et les Indiens, c'est à dire si l'on enseignait chez nous la langue française au moyen de la méthode bilingue (enseignez vous autrement les langues mortes ou vivantes dans vos écoles ?) C'est miracle que le nombre des ignorants ne soit pas plus considérable en Bretagne ; ne vous en prenez pas tant aux Ministres du Culte qu'à vos propres instituteurs.

Le gouvernement de la République trouve équitable d'enseigner le malgache, le tamoul, le bengali aux indigènes de nos colonies ; mais il favorise moins les Bretons que les sauvages à qui vous portez les bienfaits de votre civilisation. Il est vrai que vous nous devez une dette de reconnaissance et que toute dette est lourde à porter. Quand il s'agit de laver les hontes de la France avec du sang, vous ne vous informez point en quel idiome nous disons adieu à la vie ; vous savez seulement que nous comprenons parfaitement les ordres qui nous envoient mourir loin de Bretagne, sinon pour la gloire de la France, du moins pour le plus grand profit de gens qui ne sont pas Bretons, n'étant même parfois français que d'hier.

Le Breton qui connaît le français connaît deux langues, et, quand il parle français il parle une langue correcte, car elle est conforme aux principes grammaticaux. On ne pourrait peut-être pas en dire autant des patoisants des autres provinces. Ce n'est pas en Basse-Bretagne que vous entendriez des « j'aurions », des « je sommes ». Venez chez nous, Monsieur, vous vous ferez comprendre partout. Mais allez surtout en Angleterre, au Pays de Galles où les Anglo Saxons eux-mêmes, ennemis séculaires des Gallois, vous donneront des leçons de tolérance. Vous y entendrez parler le kimraeg, la langue sœur du breton armoricain, et vous ne verrez personne s'en froisser, pas plus que nous ne nous froissons, nous autres Bretons, d'entendre parler provençal dans le Midi.

L'unité nationale de l'Angleterre n'est pas ébranlée pour si peu. Les Gallois loyalistes, dans toutes les guerres, forment les meilleurs troupes de l'Angleterre. Notre race est partout à la peine et rarement à l'honneur.

L'unité nationale de la France, vous le savez bien, Monsieur, n'est point davantage menacée par les braves et honnêtes Bretons ; elle l'est plutôt par tous les étrangers que nous accueillons à bras ouverts, avec leurs patois et que le Gouvernement protège avec une si grande sollicitude.

Et puis, en deux mots, voici l'explication de votre attitude. C'est toujours le César romain qui est en lutte contre les Celtes.

Yves BERTHOU

Barde Breton

## COMPTE-RENDU

de la discussion de l'interpellation  
Lamy à la Chambre des députés,  
sur la circulaire de M. Combes, interdisant  
l'emploi de la langue bretonne dans l'ensei-  
gnement du catéchisme.

**B**IEN que tous les journaux aient donné dès le lendemain de la séance du 14 janvier, des comptes-rendus plus ou moins complets des débats de l'interpellation de M. Lamy, il nous a paru que *Kloc'hd Breiz* ne pouvait se dispenser d'en donner un compte-rendu à son tour ; d'abord, parce qu'il paraîtrait étrange, dans quelques années, qu'on ne puisse trouver dans la collection du *Clocher* la relation exacte d'un fait de cette importance, ensuite parce qu'un compte-rendu de journal, si complet qu'on l'ait voulu faire, peut toujours être complété.

Nous espérons donc qu'on pourra trouver, dans le compte-rendu qui suit, des détails que n'ont pas signalé tel ou tel journal quotidien. Nous avons suivi, pour le faire, le texte même du *Journal Officiel*, et, ne pouvant donner in-extenso ce texte qui aurait presque occupé notre numéro entier, nous avons tâché de faire au mieux les coupures nécessaires.

\*\*\*

M. Lamy est entré tout de suite dans le fond du débat.

La question qui se pose en ce moment, dit-il, n'intéresse pas seulement les départements bretons qui ont été spécialement visés par votre circulaire ; elle intéresse en somme toutes les régions de la France où, en plus de la langue française, une langue, un dialecte ou un idiome est encore en usage dans le peuple.

Je dirai même que cette question prend une proportion plus vaste, car elle touche à l'indépendance d'une langue respectable depuis longtemps,

la langue celtique, dont le breton, en somme, n'est qu'un dérivé. (*Très bien ! très bien ! à droite*).

Aussi la circulaire dont nous nous plaignons et qui ne semble avoir, tout d'abord, qu'une portée toute locale a-t-elle déjà suscité pas mal de protestations qui se sont produites de tous côtés.

Il y a quelques semaines se tenait à Dublin le congrès de l'Association celtique irlandaise (1) on s'y est ému justement de la situation faite en Bretagne à la langue bretonne, et les membres de ce congrès ont décidé d'envoyer au gouvernement français une délégation pour lui demander, en se plaçant uniquement au point de vue littéraire, de revenir sur la décision prise contre le breton.

C'est qu'en effet le breton n'est pas, ainsi que M. le président du conseil l'a qualifié dans sa circulaire, un dialecte, c'est une langue, et une langue très vieille, parlée par des milliers et des milliers d'individus ; c'est une langue véritable ayant ses règles, sa syntaxe, son accent, sa poésie, son théâtre ; plusieurs de nos collègues pourraient attester que dans beaucoup de villes le théâtre breton s'est manifesté comme une œuvre profondément artistique et littéraire...

M. LEMIRE. Subventionnée par l'Etat.

M. LAMY. En effet.

Et vous avez choisi, Monsieur le président du conseil, le lendemain du jour où l'Union régionaliste bretonne venait de tenir dans une ville importante du Morbihan, à Auray, un congrès en l'honneur de la langue bretonne pour porter atteinte à cette langue parlée depuis si longtemps par un si grand nombre de nos compatriotes ! Vous traitez ainsi avec un mépris souverain cette langue vieille de plusieurs siècles et parlée chez nous par plus de deux millions de Français. (*Applaudissements à droite*).

Si encore l'interdit que vous avez lancé contre la langue bretonne n'avait eu pour but que de susciter les protestations de quelques linguistes — distingués, je n'en disconviens pas, mais qui, dans un but purement historique ou archéologique, vous auraient demandé de ne pas entraver l'usage de la langue bretonne — nous ne viendrions pas demander compte au Gouvernement de la mesure qu'il a prise. Mais ce sont les populations rurales et ouvrières qui vont en somme ressentir l'effet de la circulaire de M. le président du conseil.

L'emploi de la langue bretonne, en effet, correspond chez nous à une véritable nécessité. Sur les deux millions de nos compatriotes parlant breton, il y a environ un million, peut-être davantage, qui parlent également plus ou moins couramment le français ; mais plus de 700.000 — exactement 743.000 — ne parlent absolument que la langue bretonne.

Je sais bien que l'application des lois militaires et scolaires fera que, dans un délai plus ou moins éloigné, tous les hommes, chez nous, parleront français ; mais il y a encore les femmes, les vieillards, les enfants ; il y a en ce moment tous les hommes de plus de trente-cinq à quarante ans qui ne parlent absolument que le breton, qui ne comprennent pas un mot de français ; ceux-là mêmes qui savent la langue française, qui l'entendent, qui en usent, préfèrent très souvent, lorsqu'ils veulent exprimer une idée claire, nette, précise, se servir de la langue qu'ils ont apprise sur les genoux de leur mère.

(1) L'Association celtique n'est pas seulement irlandaise, mais aussi bien bretonne, galloise, écossaise. Elle a en but le groupement de toutes les forces celtiques du monde. (N. D. L. R.)

M. GÉRAULT-RICHARD. Alors le français ne peut pas exprimer des idées claires ? La langue française passe généralement pour une langue claire cependant.

M. LAMY. Lorsque des témoins sont appelés à venir déposer sous la foi du serment devant les tribunaux, alors même qu'ils sauront le français, ils demanderont à déposer en langue bretonne. Ce droit leur est reconnu par la loi elle-même puisqu'auprès de tous les tribunaux de Bretagne il y a des interprètes jurés qui sont chargés de traduire les déclarations faites par les témoins.

La nécessité dans laquelle on se trouve de parler breton dans notre région tient donc à la situation même dans laquelle vivent toutes les populations bretonnes. Aussi, vouloir supprimer d'un seul coup le breton dans nos départements serait rendre absolument impossible les relations civiles, commerciales ou sociales entre nos compatriotes. *Très bien ! très bien ! à droite.*

J'ignore, Monsieur le président du conseil, si vous avez assisté quelquefois aux grandes foires et aux marchés qui se tiennent en Bretagne ; vous auriez pu y voir que toutes les négociations y sont faites dans la langue bretonne.

Dans nos justices de paix très souvent la justice est rendue en langue bretonne.

M. SÉNAC. Il faut que cela cesse !

M. DE L'ESPOURBEILLON. Supprimez aussi le provençal, alors !

M. LAMY. Et si vous assistiez à une vente publique faite chez un notaire, vous constateriez que le plus souvent les cahiers des charges sont rédigés en breton et que les enchères et adjudications ont lieu en langue bretonne. Les testaments authentiques sont, le plus souvent, reçus en breton.

Enfin, demandez aux maires comment ont lieu les mariages, ils vous répondront qu'ils font les interrogations et qu'ils reçoivent les réponses en langue bretonne.

On dit même que certains préfets, venus en Bretagne sans savoir un mot de breton, se sont mis à apprendre cette langue et s'en servent désormais pour prononcer des discours dans les comices et les réunions agricoles. *(Applaudissements à droite.)*

*A gauche.* Ils ont tort.

M. LAMY. Et pourquoi dans les actes de la vie civile emploie-t-on la langue bretonne ? Est-ce pour le plaisir de parler breton plutôt que français ? Incontestablement non. Si on emploie la langue bretonne c'est que c'est en somme la langue populaire que parlent pour ainsi dire tous les artisans, tous les ouvriers, tous les paysans, tous les pêcheurs de nos côtes. C'est dans ce langage qu'ils comprennent le mieux les idées qui leur sont soumises, et qu'eux-mêmes demandent à s'exprimer. Supprimer d'un seul coup la langue bretonne dans nos départements, ce serait supprimer toutes les relations civiles et commerciales en Bretagne.

Je sais bien, Monsieur le Président du conseil, que votre circulaire n'a pas une portée aussi grande et que vous ne demandez pas — vous l'avez dit du moins — la suppression complète de l'emploi de la langue bretonne ; vous entendez prohiber simplement l'emploi de cette langue pour l'instruction religieuse ou le catéchisme fait aux enfants. Eh bien ! c'est précisément, à mon sens, ce qui fait le caractère vexatoire de votre circulaire, puisqu'à lors que vous autorisez l'emploi de cette langue dans toutes les relations de la vie civile, vous la prohibez quand il s'agit d'instruire les enfants au point de vue religieux. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

... Au surplus, il me semble que vous en avez compris vous-même toute l'exagération, car dans la séance du Sénat du 30 octobre dernier, lorsque plusieurs sénateurs bretons appelaient votre attention sur ce même point, vous avez fait dans la haute Assemblée des déclarations qui sont à retenir. Vous avez dit que vous étiez tout disposé à laisser faire le prône en breton pourvu qu'à une messe quelconque il y ait un sermon fait en français.

C'est pourquoi nous étions absolument en droit d'attendre, que vous laisseriez complètement dans l'oubli la circulaire que vous aviez prise le 29 décembre dernier. En somme vous pouviez renoncer à l'application d'une pareille mesure ; d'autant plus que cette langue bretonne que vous voulez interdire quand il s'agit du peuple, vous la reconnaissez et vous en tolérez l'emploi quand il s'agit de certaines classes privilégiées, car si je ne me trompe, à la faculté de Paris, à celle de Poitiers, à Nantes, à Rennes il y a des chaires de langue celtique.

Je demande s'il n'y a pas là une véritable contradiction de la part du Gouvernement qui défend d'enseigner au peuple le catéchisme en breton alors qu'il tolère dans des chaires de facultés, de la part de professeurs rétribués par l'Etat, l'enseignement de la langue celtique.

... Votre circulaire, monsieur le président du conseil — je le dis ici sans acrimonie et sans aucune espèce d'arrière pensée — ne se légitime par aucune espèce de raison apparente ; je crois même qu'elle a été prise contrairement au texte même de la loi française.

Dans la séance du Sénat à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, vous avez dit que vous ne vouliez pas empêcher l'emploi de la langue bretonne, que vous vouliez vous contenter d'ouvrir les portes des églises à la langue française.

Si cela est, monsieur le président du conseil, permettez moi de vous dire qu'à ce point de vue-là on tente de vous faire enfoncer une porte ouverte, car il y a bien longtemps que l'emploi de la langue française existe en Bretagne. Depuis longtemps, dans toutes les communes où le français est répandu, les instructions religieuses ont lieu en langue française. Si les renseignements qui vous ont été fournis sur ce point sont autres que ceux que je vous donne, je crois qu'ils n'ont pas toujours été pris à des sources bien autorisées...

... Vous ne ferez pas, monsieur le président du conseil, à mes compatriotes, l'injure de croire un seul instant que le Gouvernement ait pensé que l'amour qu'ils ont pour la Bretagne et la langue bretonne ait pu diminuer un seul instant le sentiment d'ardent patriotisme qu'ils ont pour la France. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

Toute l'histoire de la Bretagne protesterait contre une pareille allégation. Depuis longtemps et chaque jour la Bretagne fournit ce qu'il y a de meilleur parmi ses enfants pour la défense de la France. Près de deux corps d'armée entiers se recrutent parmi les Bretons et, au dire des chefs de l'armée, lorsque les Bretons sont acclimatés dans les régiments, ils deviennent les meilleurs soldats de la France. *(Applaudissements à droite.)*

Presque les deux tiers des marins se recrutent sur les côtes bretonnes, si bien qu'on a pu dire avec raison que, sans la Bretagne, la flotte française n'existerait pas. *(Très bien ! très bien ! sur les mémoires bancs.)*

Aussi je suis persuadé que ce ne sont pas ces motifs qui vous ont poussé à prendre une pareille circulaire. Vous avez peut-être pensé qu'il était inadmissible que, dans un pays comme la France,

il y eût encore des Français qui ignorassent la langue française. Si cela est, laissez-moi vous dire que vous avez rendu un bien mauvais service à la langue française, car vous avez supprimé le moyen le plus simple, le plus court, le plus pratique pour faire mieux et plus vite apprendre le français.

Il y a bien longtemps qu'un point de vue pédagogique l'expérience en a été faite et qu'on a démontré que c'est précisément par la méthode bilingue qu'on arrive plus facilement à faire apprendre à un enfant la langue qu'il ne connaît pas.

M. DE L'ESTOURBEILLOU. C'est là la vraie solution. ... Ne dites donc pas, monsieur le président du conseil, que c'est au profit de la langue française que votre circulaire a été rédigée ; je crois, au contraire, que, par là, vous avez mal servi le développement de la langue française dans nos départements bretons.

... C'est en vain M le président du conseil que j'ai recherché quels pouvaient être les motifs qui vous avaient amené à prendre une pareille décision. Je suis obligé de reconnaître qu'à mon sens il n'y a aucune espèce de motifs plausibles, de raisons certaines qui vous autoriseraient à prendre une telle mesure. Et je suis également obligé d'aboutir à cette conséquence que si vous avez agi ainsi, c'est afin de pouvoir brimer, blâmer une certaine partie de la population bretonne qui, bien qu'elle soit profondément attachée à la France, a eu le tort, à vos yeux, de désapprouver nettement la politique que vous avez suivie dans la question des congrégations religieuses.

... Vous devriez cependant vous souvenir, monsieur le président du conseil, que la Bretagne qui a résisté pendant longtemps aux invasions étrangères, à toutes les invasions des barbares, est venue librement à la France : que par deux fois elle s'est donnée à notre pays sans aucune arrière-pensée de retour et sans regrets.

Si nous consultions les traités de 1498 et 1533, c'est-à-dire les traités qui ont annexé la Bretagne à la France, nous constatons qu'on y a réservé d'une façon spéciale, très catégorique, le maintien de l'usage de la langue bretonne à tous les Bretons.

Il n'y a eu, monsieur le président du conseil, que la Convention qui ait porté la main sur la langue bretonne et pris un décret analogue à la circulaire dont nous nous plaignons aujourd'hui. Barrère dénonça l'emploi de la langue bretonne comme un commencement de complot royaliste. Mais devant l'impossibilité où l'on se trouva de faire parler le français à des gens qui jusque là n'avaient jamais entendu cette langue, la Convention fut obligée de retirer son décret et décida que désormais le français devrait s'apprendre par le breton.

C'est tout ce que nous réclamons aujourd'hui. Nous n'avons jamais demandé que le français ne fût pas parlé en Bretagne. Nous avons demandé que le français fut au contraire parlé par tous les Bretons, mais en utilisant, pour l'apprendre aux Bretons, l'usage qu'ils ont déjà de leur langue maternelle, c'est-à-dire de la langue bretonne.

Comme tout Gouvernement qui a souci de défendre la liberté et les intérêts du peuple, je vous demande d'écouter les représentants du peuple breton qui viennent vous signaler tout le danger et toute l'injustice de la mesure que vous avez prise.

Ce n'est pas après tout une question politique que celle qui s'agit aujourd'hui : ce n'est pas même une question religieuse. Des hommes qui ne pratiquent nullement la religion que l'on prêche

dans les églises bretonnes, qui appartiennent même à des cultes différents, ont blâmé votre circulaire. C'est avant tout une question de nécessité locale. Aussi je ne crois pas m'avancer en disant que tous les députés bretons, qui représentent les parties de la Bretagne où le breton est seul parlé, vous demanderont le maintien intégral de la langue bretonne dans nos départements (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. DE L'ESTOURBEILLOU. Parfaitement ! C'est un devoir absolu pour tous les représentants de la Bretagne.

M. LAMY. Je n'en veux pour preuve que l'opinion d'un de nos collègues dont vous ne méconnaissez ni la compétence, ni l'autorité en pareille matière. L'honorable représentant de Lorient M. Guieysse, s'exprimait ainsi, à Rennes, au congrès de la ligue de l'enseignement :

« Les instituteurs doivent trop souvent commencer par apprendre à leurs élèves les mots français eux-mêmes et, ne comprenant pas toujours le breton — car, avant la création des écoles normales, beaucoup d'entre eux venaient d'autres départements — ils n'ont pas toujours vu le parti qu'ils pouvaient tirer d'une langue adaptée à l'esprit de la population et dans laquelle les enfants avaient commencé à penser. Ils ont cherché à la proscrire ; mieux vaudrait l'enseigner, quand cela est possible, en dehors des heures d'étude, bien entendu. Il y a toujours un avantage réel à posséder deux langues, et les Bretons perdraient beaucoup de leurs qualités natives de leur originalité d'esprit et de leur fierté d'indépendance, si leur langue natale venait à disparaître. »

Et comme je veux donner à M. le président du conseil un aperçu complet de l'opinion de l'honorable M. Guieysse qui, dans ces questions, n'est certainement pas suspect de partialité, je tiens à placer sous les yeux de la Chambre une lettre qu'il adressait il y a quelques semaines à un journal local. Voici ce qu'il écrivait :

« Je suis toujours partisan aussi ardent de la langue bretonne. Je voudrais même que, comme le provençal pour la faculté d'Aix, sa connaissance pût entrer en ligne de compte pour l'examen de la licence ès-lettres à la faculté de Rennes, suivant un projet de M. Le Goffic. Mais je n'ai jamais parlé de l'exclusivisme du breton, ni de l'enseignement donné seulement en breton. Je désire au contraire que les enfants l'apprennent méthodiquement en même temps que le français, l'une des langues servant à l'étude de l'autre, et je ne pense pas que la langue bretonne soit compromise parce que les enfants apprendront leur catéchisme en français. »

J'entends bien qu'à la fin de cette lettre l'honorable M. Guieysse dit que pour lui il estime que l'emploi exclusif de la langue française pour l'enseignement du catéchisme ne porterait pas atteinte au breton ; mais pour un homme qui comme lui est nettement partisan du développement de cette langue, il déplorera, j'en suis persuadé, toute mesure qui tendra à en restreindre l'étendue et la portée.

Pour moi, je crois que du jour où on aura empêché les membres du clergé d'enseigner leur religion en employant la langue locale, la langue bretonne, on aura porté un coup mortel à cette langue. Or, du jour où une décision du genre de celle dont nous nous plaignons aura porté atteinte à la fois à la langue et à l'église, le Breton y verra une double atteinte à ses croyances et à la liberté de sa langue, et vous pouvez être certain que ce jour-là la langue bretonne aura perdu une grande partie de son prestige.

\*\*\*

La réponse de M. le Président du Conseil a été brève et hautaine. « Vos protestations, commence-t-il par dire non sans ironie, retardent de douze ans » et, il cite, à l'appui, une circulaire analogue à la sienne, adressée en 1890 par M. Fallières aux préfets des départements où le clergé employait des dialectes locaux. En 1901, ajoute-t-il, M. Waldeck Rousseau fit de même pour le clergé du département du Nord qui s'entêtait à faire des instructions religieuses en flamand.

Quand j'ai rédigé ma circulaire, ajoute M. Combes, je m'imaginai comme tout le monde que la Bretagne était en France (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

Je m'imaginai aussi que le français devait être la langue nationale, la seule prescrite dans nos assemblées délibérantes, dans nos tribunaux, dans nos actes publics de toute nature. Il paraît que je me trompais. Du reste, j'ai été bien vite désabusé par les protestations dont je parlais tout à l'heure et qui m'ont fait voir qu'aux yeux de certaines gens de ce pays, le breton devait prendre le pas sur la langue nationale. (*Réclamations et interruptions à droite.*)

On dirait véritablement, à entendre ces réclamations, que là-bas on est Breton avant d'être Français. (*Vives interruptions à droite — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ces paroles déchainent un véritable tumulte. Les députés de droite protestent avec véhémence. Le bruit calmé, M. Combes continue.

Messieurs, on a essayé de lier cette question du breton telle qu'elle a été posée par ma circulaire à des intérêts scientifiques. Des linguistes se sont émus. Le mouvement, vous a-t-on dit, s'est étendu au-delà des frontières. Il nous est même arrivé de l'étranger quelques sommations. (*Très bien ! à gauche. — Réclamations à droite.*)

Une association catholique (sic, d'après l'*Officiel*), celle de Dublin — car l'Irlande aussi se mêle à ce propos de nous morigéner — a délibéré gravement sur le péril que le Gouvernement français faisait courir à ses études favorites.

Vraiment, messieurs, c'est se mettre bien inutilement en frais d'imagination pour un souci qui n'entre guère en ligne de compte dans les préoccupations du clergé breton. Les ministres des cultes de ce pays s'inquiètent peu — et je ne les en blâme pas — de sauver de la destruction ou de l'oubli de vieilles productions littéraires.

Le Président du Conseil dit que si le clergé breton tient à employer la langue bretonne c'est simplement pour pouvoir plus facilement soustraire ses instructions au contrôle de l'autorité civile. Il soutient que le nombre des Bretons comprenant le français est bien plus considérable que le prétendent ses adversaires. Précisant la pensée de sa circulaire, il ajoute :

J'ai voulu interdire l'emploi systématique et exclusif de l'idiome local, l'affectation mise par le clergé local à bannir de ses églises la langue nationale, le français. (*Vifs applaudissements à gauche.*) Il était de coutume, il y a trente ans, dans quelques départements méridionaux, et peut-être l'est-il

encore, — mais je l'ignore, — de se servir alternativement pour les prônes de la langue française et du patois, d'employer, par exemple, le patois au prône des petits offices, des offices fréquentés surtout par des personnes illettrées. La langue française reprenait ses droits aux offices plus solennels, aux messes chantées, par exemple.. (*Mouvements divers*)

Pourquoi ce qui se passait dans le Midi ne se passerait-il pas en Bretagne ? Là, comme partout, la langue française doit demeurer la langue nationale, la langue officielle, à l'église comme à l'école. (*Applaudissements à gauche.*)

Messieurs, que les prêtres récalcitrants de Bretagne en prennent leur parti. Tant que je serai ministre des cultes, je tiendrai la main à la mise en pratique de ma circulaire, et à l'exemple de mon prédécesseur M. Fallières, je suis prêt à supprimer autant de traitements qu'il sera nécessaire pour que force reste à mes légitimes prescriptions. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Enfin, après un coup d'œil sur ce qui se passe en Flandres où la paix, affirme-t-il, s'achève, M. Combes revient encore en terminant sur son exigence de la soumission et dit, comme dernières paroles :

La paix se fera en Bretagne, comme elle se fait en Flandre. Mais, avant de descendre de cette tribune, j'ai le devoir d'avertir loyalement les intéressés que la paix ne pourra se faire et ne se fera que par la soumission absolue du clergé breton aux ordres du gouvernement. (*Applaudissements vifs et prolongés à gauche. Bruit à droite.*)

\*\*\*

C'est M. Hémon, député de Quimper, qui s'est chargé de répondre au Président du Conseil. C'était assurément un des députés de Bretagne les plus qualifiés pour cette tâche ; ses opinions politiques, depuis longtemps républicaines et anticléricales, augmentaient considérablement, en cette occasion, le poids de sa parole dont la modération et la précision n'ont pas empêché la vigueur et la fermeté.

M. Hémon exprime tout d'abord le regret que la réponse du gouvernement n'ait pas été une réponse de paix et n'ait pas donné à la question comme solution — tout au moins de fait — « l'oubli d'un acte peut-être insuffisamment réfléchi et qui, en tous cas, avait heurté des sentiments beaucoup plus profonds que le gouvernement ne l'avait supposé. » Le député de Quimper réfute ensuite, non sans quelque ironie, et avec preuves à l'appui, l'accusation de langue réactionnaire lancée par M. Combes à la langue bretonne ; il estime que le gouvernement, au lieu de s'en prendre à la langue bretonne ferait mieux d'augmenter le nombre des écoles en Bretagne.

« Pourquoi, ajoute-t-il, ne pas associer le breton et le français, pour qu'ils se prêtent une aide mutuelle ? Ce n'est assurément pas le français qui y perdrait.

Je considère comme une aberration d'exclure le breton de l'école, alors qu'il aurait là une place si naturelle et si utile.

Vous savez si la Convention nationale avait mûri

son œuvre d'enseignement. Eh bien ! elle n'hésitait pas à faire appel à tous les idiomes populaires pour faciliter l'initiation à la langue française. Je n'ai pas entendu dire que cette façon de procéder ait été sans résultats.

Au temps actuel, voyez nos voisins d'outre-Manche. Ce n'est pas d'eux, je pense que vous avez peur quand vous parlez des dangers que l'existence du breton peut faire courir à notre intégrité bretonne. Depuis la date lointaine de leur séparation, tout le monde sait que Bretons d'Armorique et Bretons insulaires ne se sont guère revus qu'à la guerre, en face les uns des autres ; ils réalisent le type parfait des frères ennemis.

Quoi qu'il en soit, les Anglais n'ont pas négligé d'employer le gallois et le gaélique pour servir d'introducteurs à la langue anglaise. Et qu'est-il advenu de ce contact ? Les populations intéressées sont arrivées — ce qui passe pour une supériorité dans tout genre d'enseignement — à bien parler deux langues à la fois. (*Très bien ' très bien !*)

Voilà bien aussi ce que je rêverais pour la Bretagne française ; atteindre la connaissance du français — vous ne trouverez personne qui lutte contre cette idée... (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. GAYRAUD. Absolument personne.

M. Louis HÉMON. ... mais l'atteindre en se servant des ressources locales qu'on a sous la main, sans sacrifier par un véritable acte de vandalisme cette langue inoffensive qui a été celle de nos pères et où l'âme populaire aime encore à se refléter. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. ARCHEDEACON. On fait comme Guillaume II vis-à-vis des Polonais !

M. Louis HÉMON. Guillaume II n'a même pas proscrit les prières en polonais !

M. Hémon abandonne en ce moment la question de la langue bretonne pour porter la discussion sur le terrain politique. Précurseur des discours que devaient aux séances suivantes prononcer des chefs de parti tels que MM. Deschanel et Ribot, il n'hésite pas à déclarer qu'il avait rêvé une République respectueuse des libertés religieuses, qu'il n'est pas de ceux qui voudraient remplacer la religion d'Etat par une « irrégion d'Etat » et qu'il ne sera jamais un clérical à rebours.

Il termine ainsi :

Il serait digne d'un Gouvernement républicain, après réflexions, de renoncer franchement à des mesures dont le moindre défaut est d'être inexécutables et qui, en tout cas, ne peuvent que perpétuer une agitation sans objet.

Le Breton n'est pas docile de sa nature ; en revanche, il sait observer et raisonner. Soyez sûrs qu'il vous rendra la justice que vous aurez méritée. Pour le moment, je crois qu'on ne peut mieux traduire son état d'esprit qu'en empruntant à un poète du terroir des vers que d'ailleurs je n'aurai garde de citer ici dans le texte original ;

Notre sang est à vous, disait-il, quand vous voudrez ; mais notre langue est à nous, et nous la garderons ! » (*Applaudissements répétés au centre et à droite.*)

Nous n'insisterons pas sur les diverses observations présentées ensuite par M. Krauss,

en faveur du gouvernement, par MM. de l'Estourbeillon, Guilloteaux, Gayraud, Corrad des Essarts (d'Alsace), contre la circulaire. Finalement la Chambre se trouve en présence de deux ordres du jour, l'un de MM. Gouzy, Astier, Braud et Buisson, approuvant les déclarations du gouvernement, l'autre de M. Hémon, auquel se sont ralliés les autres adversaires de la circulaire, et ainsi conçu :

La Chambre convaincue qu'il n'y a lieu d'apporter à l'usage de la langue bretonne dans les départements où elle est couramment parlée, aucune restriction de nature à contrarier le libre exercice du culte, passe à l'ordre du jour.

La priorité en faveur de l'ordre du jour de confiance au gouvernement est votée par 337 voix contre 200 et cet ordre du jour est lui-même adopté par 329 voix contre 177 soit à 152 voix de majorité.

Deux députés de Bretagne ont voté pour cet ordre du jour de confiance : MM. Isnard, de Brest, et Jehannin de Montfort. Se sont abstenus MM. Guieysse, de Lorient ; Le Troadic, de Lannion.

Tous les autres députés bretons ont voté contre.



## PEUT-ÊTRE

Par brise fraîche et gai matin  
Les barques filent au lointain,  
On les voit déjà disparaître.  
De la grève leurs troupeaux blancs  
Semblent un vol de goélands  
Que guette un mauvais vent... peut-être

Voyant calme et bleu l'horizon  
Les femmes, dans chaque maison,  
Rentrent bercer un petit être ;  
Songeant avec un bel espoir  
A la bonne pêche qu'au soir  
Chaque homme apportera... peut-être.

Insouciant leurs petits gas  
Vont jouer au soleil, là-bas,  
Près du grand flot perfide et traître  
Puis sur la grève, ils attendront  
Les matelots qui reviendront....  
Peut-être

Armelle MYONS.



**SONNENNEU ER VRO**

(LES VOIX DU PAYS)

*En Andouillen* (1)

Laridé

*Allegro vivo*

Chi - leu - et ta na chi - leu -  
 et Ur son nen a ne hué saw et Hop ha  
 hop ha hop ur geu e la red an  
 zen Hop ha hop ha hop gwir er  
 hoalh é'en dra mèn

Chileuet 'ta na chileuet,  
 Ur sonnen a neüé sawet :

**Diskan**

Hop ! ha hop ! ha hop ! ur geu e laret anzen (1) ?  
 Hop ! ha hop ! ha hop ! guir erhoalh é en dra  
 [mèn.]

En eutru Person 'des hoantet  
 Un andouillenig mogedet.

Kasset 'dez é vatehig koant  
 De glah andouill aveit argant.

De glah andouill aveit argant,  
 De di Marijob-en-Dizant.

Pe oé pouézet ha pouézet mat,  
 E oé digasset ar er plad ;

Dré en hanter pe oé trohet...  
 Blazein e hré, ne harzent ket !...

Blazein e hré, ne harzent ket  
 Hag er Person 'oé dihoustet.

(1) Aveit : *azé*.

Notes : La sône de l'*Andouille* est très répandue en Bretagne ; Quélien dans ses *Chants et danses des Bretons* en a recueilli une dont le texte se rapproche beaucoup de celui-ci.

Pe oé deit Pask, en amzer vat !  
 Marijob 'ia de govessat

EN E. PERSON

Hui ne pou ket en absolven  
 Abalamort d'hou andouillen

Abalamort d'hou andouillen  
 E vlazé goeh eit er vosen !...

MARIJOB

Eutru Person ne chonj ket t'oh  
 De mé koust argant me fémoh !

De mé koust argant me fémoh  
 Red 'd'ein er guerhein ran ha .. lost !...

\*\*\*

Ne 'ket ac' iw hoah me sonnen,  
 Sawet ziar un andouillen ;

Mes m'hou kleua ol e hoarhet  
 Ha hui me laka forh chifet ;

Ha hui me laka forh chifet ;  
 Rak goëb a hanon sur e hret.

Neoah a hoarhein dihanet  
 Ha laret t'ein, ô Bretoned.

Mar ne ket guel ma digoeheit  
 Un andouillenig ken displeit,

Get 'n' Eutru Person en dé sé  
 Eit ma vehé bet genein mé ?...

Lakeit er stad dré Loeiz Herrieu.

**L'Andouille****Refrain**

Ecoutez donc, mais écoutez,  
 Ce chant récemment composé,

Hop ! et hop ! et hop ! quel mensonge que cela !  
 Hop ! et hop ! et hop ! Rien n'est plus vrai  
 (que cela !)

Sur l'andouille que, par malheur,  
 Envia Monsieur le Recteur...

— Allez, ma petite servante,  
 Chercher l'andouille qui me tente,

La chercher avec de l'argent,  
 Chez Marie-Joseph, la « Sans-dent ».

Après qu'elle eut été pesée  
 L'andouille lui fut apportée ;

On la coupa par le milieu :  
 Elle sentait ! ah !! Seigneur Dieu !!!

Le recteur dut, non sans raison  
Navré, sortir de la maison...

\*\*\*

A Pâques — ô temps d'allégresse ! —  
Marie-Joseph vint à confesse.

LE RECTEUR

Jamais vous n'aurez de pardon :  
Avez-vous fait contrition ?

Non ! point assez ! car je l'atteste,  
Votre andouille sentait la peste...

ELLE

Monsieur le Recteur, songez donc  
Ce que d'argent vaut un cochon...

Pour que, défunt, il me le rende.  
Il faut vendre os et soie et viande...

\*\*\*

... Ma chanson n'est point terminée  
Sur la pauvre andouille fumée...

Et je vous vois, moqueurs, sourire  
Sans que je n'ose plus rien dire...

Ne vous moquez point tant de moi,  
Car valut-il pas mieux cent fois

Que l'andouille échut au recteur,  
Plutôt qu'à votre serviteur !

GUENHAEL.

### ~~~~~ Pour les pêcheurs bretons ~~~~~

Quelques uns de nos lecteurs nous ont offert de participer par l'intermédiaire du *Clocher* au grand mouvement de charité qui s'est donné cours en France et en Grande-Bretagne lorsqu'on a su la détresse actuelle des pêcheurs des côtes du Finistère et du Morbihan. Notre périodicité, seulement mensuelle, ne nous permet pas d'ouvrir à cette occasion une souscription régulière dont la qualité primordiale doit être le cas présent, la promptitude. Nos lecteurs d'ailleurs ne peuvent être embarrassés pour chercher à qui offrir leurs dons. Bornons-nous donc à leur conseiller d'adresser leur obole à celle des souscriptions déjà en cours qui leur agréera le mieux et signalons parmi les dons principaux, ceux du Président de la République, du *Gaulois*, du *Figaro* et autres organes de la presse, des maisons de banque, des grandes compagnies, ceux du Tsar (25.000), les souscriptions d'Angleterre où l'opinion s'est également émue et qui atteignent un chiffre important, celles de Botrel, qui, profitant d'un voyage dans l'est, a su recueillir, à l'heure où nous écrivons, plus de deux mille francs pour nos compatriotes, etc. etc.

LE

## Lutrin de Monseigneur Graveran<sup>(1)</sup>

Un jour Perr-ar-Chloëer, le bedeau de Braspart,  
Et son illustre ami, dont j'ai fait, quelque part  
Un portrait tout brutal, mais véridique en somme,  
Car ce Renan-le-Loup était un diable d'homme,  
Un très original et têtue bas-breton,  
Qui s'affublait toujours d'une peau de mouton,  
Un jour, Perr et Renan s'ennuyant au village,  
Complotèrent entre eux de faire un grand voyage.  
L'entreprise était folle, et le but très lointain :  
Il s'agissait d'aller à Quimper-Corentin !

Ah ! de nos jours, pardieu ! cela ne compte guère.  
Mais nos bons ascendants voyageaient peu naguère,  
Quoi qu'on eût fait, pour eux, avec ses six relais,  
La grand'route qui va de Quimper à Morlaix  
D'ailleurs, peu soucieux du progrès, nos deux hom-  
[mes

Ne voyageaient qu'à pied, étant très économes.  
De plus, les bonnes gens de Braspart sont des gens  
Très attachés au sol, casaniers, point changeants,  
Restant chez eux, s'aimant comme cousins cousins,  
Et fréquentant très peu les paroisses voisines.  
On cite cependant quelques audacieux  
Qui, jusqu'à Châteaulin, bien loin, sous d'autres cieux,  
Colportent les produits du mont et de la plaine,  
Soit le beurre, les œufs, les guignes et la laine.  
Quant à nos pèlerins, le jour de leur départ,  
Ils n'avaient jamais vu que le bourg de Braspart.  
Quimper était pour eux une cité lointaine,  
À moitié fabuleuse et peut-être incertaine.  
Existant quelque part, on ne savait juste où :  
Comme qui dirait bien la Mecque ou Tombouctou,  
Cité vaste d'ailleurs, cité très magnifique,  
Jouissant d'un préfet, vice-roi mirifique,  
Tout habillé d'argent, mais moins superbe encor  
Que l'évêque coiffé d'un bonnet tout en or.

Ce fut un vendredi, fort tard, la nuit venue,  
Que le couple atteignit la grand'ville inconnue.  
Ils arrivaient très las, les bas sur le talon.  
Ajoutons que, marchant sous un soleil de plomb,  
On avait chopiné tout le long de la route.  
Le matin à Ty-Guenn, en cassant une croûte,  
Il avait fallu boire et s'arrosier le bec.  
A Pleyben, chez Flochlay, nos deux gosiers à sec  
Avaient ingurgité de très fortes bolées.  
Après, comptez combien d'auberges isolées,  
Entre le Pont-Caublanc et le bourg de Briec.  
D'abord Gargantua, qui se trouve en Gonézec,  
Et puis ce coupe-gorge affreux des Trois-Fontaines,  
Très fréquenté, la nuit, par des Croquemitaines.  
A Briec, on dut boire un coup chez Pétillon,  
Deux ou trois chez Maguer, quatre chez Darcillon ;  
Puis l'on toucha Ty-Ruz, le Pénéty, bien d'autres  
Dont j'ai perdu les noms, mais dont nos bons apô-  
[tres

Ne laissèrent passer aucun sans boire un coup.  
Donc, ayant cheminé longtemps et bu beaucoup,  
Maître Perr et Renan se pourvurent d'un gîte,  
Et ronds comme boudins, s'endormirent très vite.

(1) A la demande de plusieurs de nos lecteurs nous donnons cette pièce dite par l'auteur à la matinée de bienfaisance du 11 janvier à Lorient. Elle est tirée de la *Chanson du cidre*, volume dont nous avons signalé l'apparition à la librairie Gaillière.  
(N. D. L. R.)

Le lendemain, après douze heures de repos,  
Nos gaillards, bien lestés de soupe et très dispos,  
Visiteront la ville, et furent tout moroses  
De voir que la légende avait enflé les choses.

Ah ! le Quimper d'antan, caçons un peu de lui,  
Ce n'était plus alors le Quimper d'aujourd'hui.  
C'était Quimper-le-Vieux, Quimper-Corisopite,  
Dont l'historique sol sous le pavé palpite,  
Se souvenant d'avoir, dans le passé si long,  
Vu régner les Césars, et vu trôner Grallon.  
C'était la ville-vieille, un peu prude, un peu grise,  
Idéalement calme et de repos éprise,  
Voyant couler le temps, aussi tranquille et doux  
Que les eaux de l'Odet, sur leur lit de cailloux.  
Les monuments d'alors n'étaient plus que des ombres.  
Le collège attristait les yeux de ses murs sombres.  
Les remparts s'éroulaient et les vieux Cordeliers  
Allaient faire la place à des quais réguliers.  
Parmi tous ces débris, la cathédrale seule  
Gardait superbement sa jeunesse d'aïeule.  
Un homme de grand cœur et de grande raison,  
Monseigneur Graveran, Crozonais de Crozon,  
Était alors, suivant la formule d'usage,  
Evêque de Quimper et de Léon. Ce sage,  
Ce modeste prélat, ce pasteur simple et doux,  
Vrai Myriel breton, est mort pleuré de tous.  
Monseigneur Graveran aimait sa cathédrale,  
Comme un bon amiral sa frégate amirale.  
Son vaisseau lui plaisait ; c'était tout son orgueil ;  
Mais les flèches manquaient à la maturité en deuil.  
Alors, il fit appel à toutes ses ouailles :  
Et les sous du Léon, les sous de Cornouailles  
Tombèrent dru, si dru, dans les vieux plats d'étain,  
Qu'on acheva ses tours au grand Saint-Corentin.

D'autres continuant, plus tard, l'œuvre pieuse,  
Ont embelli l'église, inclyte et glorieuse  
Qui mire dans l'Odet ses tours en Kersanton.  
— O lointains souvenirs du chef-lieu bas-breton !  
Des bicoques en bois, aujourd'hui disparues,  
De vieux taudis croulants, comme un tas de verrues,  
Lèpre hideuse autour du monument béni,  
Souillaient de leur contact la splendeur du granit.  
Hélas ! ce n'était rien encor que ces masures !  
Mais, au-dedans, ô honte ! ô crime ! les voussures,  
Les arceaux où pendaient les écus expressifs,  
Les croisillons légers et les piliers massifs  
Tout d'en bas jusqu'en haut des voûtes magistrales,  
Fenêtres, parois, nef, chapelles latérales,  
Tout ce chef-d'œuvre exquis disparaissait aux yeux,  
Badigeonné de jaune, et d'un jaune odieux !  
On dut recommencer l'œuvre du Moyen-Age,  
Pierre à pierre et gratter l'affreux badigeonnage.

Quelle œuvre ! c'est alors que Monseigneur Sergent  
Vint à son tour, aidé de maître Yan Dargent,  
Dont le pinceau fécond, sur des stucs peu durables,  
Couvrit les larges murs de fresques innombrables.

Ici, nous retrouvons maîtres Renan et Perr.  
Nos pèlerins avaient parcouru tout Quimper,  
Quand, enfin, arrivés devant la cathédrale,  
On les vit, chapeau bas, sous la porte centrale,  
Hésiter, se signer, puis entrer bravement.

L'immense église était déserte en ce moment.  
Un absolu silence, un silence plein d'ombre,  
Tombait, pesant, du haut des arcades sans nombre,  
Et ce silence avait quelque chose de froid,  
Qui leur mettait au cœur comme un frisson d'effroi.  
Serrés l'un contre l'autre, remplis d'inquiétude,  
Au milieu du silence, et de leur solitude,  
Ils avaient presque peur du bruit de leurs souliers,  
Que l'écho renvoyait de piliers en piliers.

Peu à peu, cependant, nos gas se dégourdirent ;  
Et, ma foi, retrouvant leur langue, s'enhardirent  
Jusqu'à parler tout haut comme deux effrontés.

C'est ainsi qu'ils allaient, quand, par les bas côtés,  
Un groupe endimanché venu pour un baptême,  
Entra. Bientôt après, l'officiant lui-même,  
Vint, suivi d'un enfant de chœur et d'un bedeau.  
Le marmot qu'on allait bourrer de sel et d'eau,  
Comme s'il eût déjà pressenti son supplice,  
Les poings crispés, criait aux mains de sa nourrice.  
Pendant qu'autour de lui les gens allaient leur train,  
Deux chantres chevrotants s'asseyaient au lutrin,  
Chantres enchifrenés, lamentables et blêmes  
De ceux que l'on emploie aux tout petits baptêmes.

Or, comme ils entonnaient le « Te Deum » vainqueur,  
Sans souffle, sans poumons, sans courage et sans

[cœur  
Chantant du nez, très faux, les deux faisant la paire,  
Maître Renan poussa du coude, son compère :  
« Peuh ! dit-il, ces geus-là n'iront pas jusqu'au bout.  
« Viens, fils ! » et les voilà tous deux, plantés debout  
Devant le grand pupitre où les deux mercenaires  
Crachaient péniblement leurs versets poitrinaires.  
Ah ! jour de di ! du coup, l'hymne changea de ton !  
Renan, les bras croisés sous sa peau de mouton,  
Dressant son buste fort et sa face rougeaude,  
Lâcha toute sa voix, tonitruante et chaude,  
A pleine gueule, ainsi qu'un taureau mugissant.  
Les vitraux, secoués par ce souffle puissant,  
Dans leurs gaines de plomb, grincèrent et frémirent.  
Au fond, les longs tuyaux des orgues en gémissent,  
Et l'édifice entier, si calme auparavant,  
Trembla, comme ébranlé par un grand coup de vent.  
Une voix, cependant, perçait dans la tempête :  
C'était Perr, maître Perr, qui, de sa voix de tête,  
Ténor, ténorinant, chantait à l'unisson  
Comme une clarinette auprès d'un gros basson.  
Quant aux chantres poussifs, hélas ! les pauvres

[diabiles  
Baissaient sous l'ouragan leurs nuques pitoyables,  
Tout grelottant de peur, croyant que Lucifer  
Conduisait derrière eux ce « Te Deum » d'enfer.

Tandis que se passaient ces dramatiques choses,  
Monseigneur Graveran, tout entier à ses roses,  
Se promenait dans son jardin en gros satots  
Jamais ses chers rosiers n'avaient été si beaux ;  
Et, l'arrosoir en main, le vénérable apôtre,  
Leur souriait, en les servant l'un après l'autre.  
L'atmosphère était douce et le soleil clément.  
Partout la paix. Hélas ! c'est juste à ce moment  
Que Perric et Renan, nos deux fiers partenaires,  
S'amusaient à remplir l'église de tonnerres...  
L'évêque, au beau milieu du jardin, s'arrêta.  
Pâle, inquiet, dressant la tête, il écouta.  
D'où venaient ces rumeurs ? sans doute de la place ?  
Non ! de l'église !... Alors, c'était la populace ?  
C'était l'émeute encor prête à tout saccager ?...  
L'évêque, en bon soldat, courut droit au danger.  
La soutane dé faite, en sabots, hors d'haleine,  
Il arrive, croyant sa cathédrale pleine.  
Et que voit-il, bon Dieu ? Deux chantres au lutrin !  
Deux chantres ! rien que deux pour mener un tel  
[train !

C'est du prodige. Alors il admire, il savoure  
Ce couple montagnard, crâne et plein de bravoure,  
Ces deux robustes gas, campés solidement,  
Qui, sans savoir chanter, chantent splendidement.  
Jamais à Notre-Dame ou Saint-Pierre de Rome,  
On n'entendit chanter deux pareilles voix d'homme !  
Monseigneur Graveran les écoutait encor,  
Quand le dernier verset, dans un dernier accord,

Comme une vague énorme élargissant ses ondes,  
Expira longuement sous les voûtes profondes.

Nos chantres, satisfaits, reprenaient leur chemin,  
Et, très flers, s'en allaient, leur penn-baz à la main,  
Sans réclamer aucun salaire pour leur rôle,  
Quand l'évêque, après eux, leur frappa sur l'épaule :  
« Mes compliments, dit-il ; mais d'où donc êtes vous ?  
« — Du pays de Braspart. — Ah ! du pays des loups ?  
« Tout juste, Monseigneur. — Je connais la contrée,  
Dit l'évêque, et j'ai vu les montagnes d'Arrée,  
« Où l'on rencontre autant de loups que de moutons,  
« Mais je ne savais point qu'en vos lointains cantons  
« On trouvait au lutrin des gas de votre taille.  
« Or, mon lutrin à moi, manque de basse-taille.  
« Mes ténors sont poussifs, et mes vieux barytons  
« Sont fêlés du gosier comme des mirlitons.  
« Je vous garde. — Oh ! que non, Monseigneur ! —

[Chose faite,  
« Vous dis-je, c'est demain dimanche, grande fête.  
« Vous chanterez ici demain, après-demain.

« Toujours... C'est dit. Allons, topez-là, dans ma

[main !  
« Douze cents francs chacun et vous êtes mes

[hommes !  
« Impossible ! — Impossible ? . . . Oui, Monseigneur,

[nous sommes  
« De Braspart ; ce sol-là, voyez-vous, c'est charmeur :

« Quand on naît là-dessus, on y vit, on y meurt.  
« — Mes gaillards, vous avez des têtes basses —

[brêtes !  
« Le granit en est dur, montagnards que vous êtes !  
« Eh bien ce sera donc six cents écus par an.

« Vous entendez ? reprit Monseigneur Graveran,  
« Dix-huit cents francs tout rond, comme mes

[Grands Vicaires !  
— « Six cents écus ! bon Dieu, nous ne les valons

[guères !  
« Merci, non, Monseigneur. C'est trop d'honneur

[pour nous  
« Adieu : nous retournons dans le pays des Loups... »

Frédéric LE GUYADER.

## La légende de la mort <sup>(1)</sup>

Nous avons bien tardé à rendre compte de cette nouvelle édition, refondue et augmentée, d'une des premières œuvres de M. Anatole Le Braz. Voici déjà en effet quelques mois qu'ont paru ces deux nouveaux volumes où l'on retrouvera, avec beaucoup d'autres, les récits de la première édition, mais qui apportent en plus d'intéressantes notes de M. Georges Dottin, de la Faculté de Rennes, et une longue introduction qui tient soixante treize pages du premier volume.

Nous avons déjà signalé les premières éditions de cette *légende de la mort*, et le mieux assurément pour présenter la dernière à nos

(1) *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, par Anatole Le Braz, nouvelle édition refondue et augmentée, avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, par Georges Dottin, professeur à la Faculté de Rennes ; 2 vol. ; Honoré Champion, libraire, quai Voltaire, Paris.

lecteurs est de détacher de l'introduction, qui à elle seule, vaut le reste, quelque passage caractéristique, tel le suivant.

**S**i j'ai fait en sorte d'étendre mes investigations à toutes les contrées bretonnes dont les parlers m'étaient accessibles, il y a cependant des cantons où j'ai plus particulièrement séjourné et qui m'ont fourni la contribution la plus importante. Car il en est de la mémoire de nos paysans comme des bahuts qui ornent leurs fermes : elle est comble de choses, mais lente à s'ouvrir. Ce n'est que par une série de pesées régulières, en quelque sorte, que l'on arrive à forcer ses secrets et à lui arracher bribe à bribe ce qu'elle contient. Ce travail de patience veut des jours et des mois. Un des points de la Bretagne où j'ai pu le pratiquer avec le plus de fruit est le Port-Blanc, comme on aura l'occasion d'en juger par la fréquence avec laquelle ce nom revient aux pages de ces deux volumes. Pour donner une idée de la méthode que j'ai suivie, je ne saurais mieux faire, je crois, que de montrer comment je procédai dans ce milieu restreint.

Le Port-Blanc est un petit hameau marin dépendant de la commune de Penvénan, à quelque dix kilomètres de Tréguier, sur la Manche. Comme la station gauloise dont parle Procope, il est habité par une population de pêcheurs qui vivent autant de la culture de leurs champs que du produit de leurs barques. Ils en vivent du reste assez mal, le sol étant plutôt avare et la côte médiocrement poissonneuse. Aussi beaucoup s'embauchent-ils, à l'issue de l'hiver, pour la dure pêche polaire dans les mers d'Islande : ils n'en reviennent guère plus riches, hélas !... quand ils en reviennent. D'autres vont se louer à Jersey, pour la récolte des pommes de terre. Ceux à qui répugne s'expatrier se créent des industries supplémentaires afin d'ajouter à leur maigre gain. Ils taillent de la pierre, par exemple, dans les vastes éboulis de roches dont ces parages sont semés ; ou bien ils s'emploient à la cueillette d'une espèce recherchée de varech qu'ils vendent aux pharmaciens ; ou encore ils ramassent le goémon, le fanent, le brûlent pour en faire de la soude. Mais surtout ils quêtent les épaves le long des grèves, à la marée de nuit, quand les douaniers de guet sont hors d'état de les surprendre. En dépit de ces « mille métiers » comme ils disent, leur sort est précaire. Ils ne s'en plaignent pourtant pas. Ils ont dans le sang le bel optimisme de leur race. Chez ceux que la terrible plaie bretonne, l'alcool, n'a point abrutis, la physionomie est gaie, ouverte, avenante. Il n'est pas de réalité douloureuse dont ils ne se consolent par des rêves. Ils aiment les chimères,

Dans leurs chaumières basses, devant les maigres feux de brande, ils se récitent ou se font lire des scènes extraites d'anciens romans de chevalerie accomodés en drames naïfs. Ils chantent volontiers et, lorsqu'ils se sentent en confiance, se plaisent aux longues causeries.

Le meilleur de mon adolescence s'est écoulé parmi eux. Plus tard j'ai contracté l'habitude qui m'est chère, de passer mes vacances à Port-Blanc. Ma maisonnette d'été voisine avec leur logis. Me connaissant de vieille date, ils me traitent comme un des leurs. Lorsque j'entrepris d'explorer le champ des légendes funèbres de Bretagne — le seul que mon regretté maître M. Luzel, eût laissé à peu près intact — la région du Port-Blanc fut une de celles où je poussai les premières pointes. Tout d'abord, je dois l'avouer, les résultats furent pauvres. Les gens interrogés séparément ne savaient rien ou ne voulaient rien livrer. « Nous verrons, me disaient-ils, nous réfléchirons. Il faut du temps pour se rappeler. » Dans l'été 1891, je pris le parti de les réunir chez moi. Je les invitai par groupes à venir « causer », le samedi soir, la semaine finie. Au début, ils se montrèrent hésitants. Puis la cordialité, la simplicité de l'accueil les ayant mis à l'aise, les premiers qui s'étaient risqués en amenèrent d'autres. Bientôt ce fut à qui s'empresserait. Pour qu'ils se sentissent moins dépaysés nos assises se tenaient dans la cuisine. Chacun s'installait où il trouvait place. Ma femme servait du cidre aux hommes, du café aux commères. Il y avait aussi une large provision de tabac en poudre pour les priseuses, et les fumeurs non plus n'étaient pas oubliés, ni davantage les chiqueurs. Ponctuellement, sur le coup de huit heures, huit heures et demie, nous entendions dans les petits chemins caillouteux du village, retentir le bruit de sabots qui nous annonçait nos hôtes. Ils entraient, saluaient, dès le seuil la « maisonnée » avec une politesse sans humilité qui est de tradition dans la race, et la veillée estivale commençait, toutes fenêtres ouvertes sur la mer et sur la nuit.

J'eus cependant à vaincre encore plus d'une résistance pour entraîner les conversations sur le terrain souhaité.

On se demandait quel genre d'intérêt je portais à ces croyances et si mes questions n'étaient pas inspirées par une curiosité impie. « Ce n'est pas au moins pour tourner en dérision nos histoires, monsieur ? Les morts n'aiment pas la plaisanterie et nous ne nous soucions pas d'attirer leur courroux ! » Je dus faire appel à toute la force de persuasion dont j'étais capable pour rassurer leurs scrupules. Ma prétention de consigner par écrit les légendes qui m'étaient contées engendra de nouvelles craintes dans l'esprit

timoré des femmes. Lorsque je voulus prendre la plume je vis leurs fronts se rembrunir et leurs lèvres se pincer. Elles avaient peur qu'il n'y eût-là quelque sacrilège. Plusieurs hochèrent la tête en murmurant : « Si les prêtres le savent, ils nous refuseront nos Pâques. »

Heureusement que les hommes, en ce pays trégorrois, sont de tempérament assez frondeur. Leurs moqueries triomphèrent des appréhensions, d'ailleurs injustifiées, de leurs compagnes, et j'eus enfin cause gagnée.

Ce furent de mémorables soirées, auxquelles je ne repense pas sans un vif sentiment de plaisir. Tandis que je feuilletais ces âmes primitives, il me semblait communiquer avec le génie profond de leur race. Pour mettre en train mon monde, c'était à l'ordinaire moi qui donnais le branle. J'entamais le récit de quelque épisode recueilli en d'autres régions. Et, dans le rond de clarté de la lampe, je voyais soudain toutes les têtes se pencher, les physionomies s'animer, les traits se tendre. Tout en parlant j'assistais au travail de résurrection que chacune de mes phrases provoquait dans ces obscurs cerveaux peuplés de vastes souvenirs. Il était rare qu'on me laissât terminer sans m'interrompre. Nann, n'è ket evel-sé (Non, ce n'est pas comme cela), s'écriait quelqu'un ; aman vé laret a fesson all (ici, l'on conte la chose de façon différente). On devine, avec quelle hâte, je lui passais la parole et, de conteur, me faisais scribe. Je n'avais plus qu'à crispier mes doigts sur la plume, dorénavant. Une émulation contagieuse ensiévrant peu à peu l'assemblée. De tous les coins de la pièce des voix s'élevaient réclamant leur tour. J'étais souvent obligé de contenir les impatiences et de modérer les ardeurs. Mais, sitôt que j'avais dit : « à vous, un tel », le silence se rétablissait instantanément ; les corps se figeaient en une immobilité hiératique, le buste incliné, les mains aux genoux ; on entendait, à la lettre, voleter au-dessus de la lampe, les papillons de nuit que sa lumière fascinait. Et quelle pâleur subite sur toutes les faces, quand, aux endroits pathétiques le narrateur baissait involontairement le ton, en ralentissant son débit, comme épouvanté lui-même des mystères qu'il allait révéler !

Deux ou trois des habitués de ces réunions étaient vraiment des conteurs émérites. La grandiloquence de Louis Mainguy, par exemple, n'avait d'égale que la verve rude et sobre de Jean-Marie Toulouzan. L'un est un vieux tailleur de pierres à demi-aveugle, l'autre un ancien pêcheur d'Islande retraité de la mer. Tous deux maniaient leur langue avec une admirable maîtrise. Les conteuses, toutefois étaient peut-être encore supérieures aux conteurs les plus distingués. Il y en avait comme Jeanne-Marie

Bénard, comme Catherine Corvennec qui conduisaient leurs « histoires » avec une expérience de feuilletonistes professionnels. Mais les « reines » de ces veillées étaient, de l'avis commun, Lise Bellec et Marie-Cinthe Toulouzar, deux vieilles filles, sœurs par le talent, mais aussi dissemblables que possible d'aspect et de manières. Lise Bellec est couturière à la journée. C'est une petite femme rondelette, potelée, avec de fines extrémités d'aristocrate, des gestes sages, quasi précieux, et une douce figure de nonne. Sa causerie est charmante de vérité et d'onction. Elle s'exprime avec une aisance tranquille, sans une incertitude, sans une retouche, d'une voix toujours cristalline, souple néanmoins et harmonieusement nuancée. Vous diriez d'une flûte qui module. Elle se plaçait, en général, à mes côtés, sur une chaise basse, et, pendant que j'écrivais sous sa dictée, suivait des yeux le mouvement de ma main, s'arrêtant pour me permettre de la rattraper, dès qu'elle me sentait en retard. Bref, l'idéal de la conteuse. Marie Cinthe, elle, est fruste, avec des traits sommaires, une peau rugueuse comme une écorce, et des prunelles vert d'eau, d'un éclat phosphorescent. Maigre, nerveuse, toujours en action, elle apportait dans ses récits une fougue extraordinaire : elle les mimait, les jouait, les vivait, avec une intensité presque farouche ; elle s'hallucinait de ses propres paroles. Il se dégageait de cette étrange vieille, une sorte d'électricité qui, à de certains moments, nous faisait frissonner tous. Elle avait des silences éloquentes, des silences tragiques. Elle intéressait au drame les choses mêmes qui nous entouraient, l'immense paysage de ténèbres du dehors. « Tenez !... Ecoutez le vent !... Ecoutez la mer !... » C'était d'une solennité impressionnante et sinistre. Si la tâche de collecteur de légendes a souvent ses déboires elle a aussi ses pures satisfactions et son charme. Je ne l'ai jamais mieux éprouvé que durant ces veillées de Port-Blanc, parmi ces fantastiques concerts de songes que semblait accompagner en sourdine la plainte infinie des vagues dans l'insondable de la nuit.

\* \* \*

Il va sans dire que je ne prétends point avoir donné dans ce livre, même après les additions considérables que j'y ai faites, la somme des traditions bretonnes relatives à la mort. L'apporte seulement ma gerbe de moissonneur consciencieux, persuadé, tout le premier, qu'il en reste bien d'autres à faucher pour ceux qui repasseront sur mes traces. La mémoire des Bretons est inépuisable. Plus on l'explore, plus on désespère d'en toucher le fond. Je l'ai trop pratiquée pour ne savoir pas à quel point elle est la

terre de l'imprévu, indéfiniment féconde en surprises. Mais surtout je n'oublie pas que la légende est, chez ce peuple, à l'état de création continue. Au moment même qu'on la fixe sous une de ses formes, elle est en train de s'épanouir en des formes nouvelles. Chaque âge, chaque génération, chaque tempérament la retravaille et la repétrit, lui imprime un autre caractère en lui insufflant une autre âme. Vivante, elle évolue sans cesse, selon la loi de tout organisme vivant.

Car elles vivent, ces légendes, elles vivent dans le cœur des Bretons d'aujourd'hui presque aussi intensément qu'elles vécurent dans le cœur de leurs plus lointains ancêtres. N'est-ce pas Marillier qui, naguère, écrivait à ce propos : « Les croyances qui ont donné naissance à ces récits, où les acteurs principaux sont les âmes des morts, sont des croyances encore actives et fécondes ... » Hélas ! il ne pensait pas si bien dire, le malheureux ! Sans elles, sans leur tyrannique empire sur des esprits terrifiés, il est probable qu'il n'eût point péri, ni peut-être plus d'un de ceux qui le précéderent dans le trépas. Lorsque, après l'engloutissement de la barque qui le portait, lui et .. les autres, le courant l'eût déposé sur le récif auquel il dut de ne disparaître pas noyé, ce fût en vain qu'il emplît l'étroit estuaire marin du cri forcené de sa détresse. La côte était cependant assez rapprochée pour qu'il pût distinguer non seulement le profil des maisons, mais jusqu'aux ombres des gens dans le cadre des vitres encore éclairées. A tout instant, il se disait : « On va venir ». Point. Les lumières du rivage s'éteignirent l'une après l'autre et personne ne bougea. Il cria toute la nuit : toute la nuit, on le laissa crier. Ce n'est qu'à l'aube — à l'aube, remarquez bien — qu'on se décida enfin à recueillir cette épave humaine que la mer avait épargnée et qu'un secours moins tardif nous eût sans doute permis de conserver à la vie, à la science, à toutes les nobles choses qu'il aime. Et pourquoi le secours ne vint-il que lorsqu'il ne pouvait plus servir qu'à prolonger la plus atroce des agonies physiques et morales ? Une femme de pêcheur à qui j'en faisais tristement reproche me répondit en baissant la tête : « Oh ! nous entendions bien les appels : ils déchiraient assez la nuit ! Mais, à cause de cela même, nous croyions que c'étaient les Ames de l'Enfer de Plougrescant qui hurlaient. »

Notez qu'il n'y a pas de marins plus intrépides que les habitants de cette côte. Ils se font un jeu quotidien de mépriser la mort. Mais ils ont des morts une peur irraisonnée, une peur sauvage capable de tout abolir en eux, même le plus élémentaire sentiment d'humanité. Dieu me garde de le leur imputer à crime ! Ce n'est point leur faute s'ils n'ont pas encore répudié l'antique

héritage d'une race sur qui pèse si lourdement le joug des superstitions primitives, *oppressa gravi sub religione*. Puissent au moins les bienfaits de l'instruction moderne libérer les cerveaux de leurs fils de ces fantômes d'un autre temps ! Puisse la Légende de la Mort n'être bientôt plus pour les Bretons qu'un souvenir, embaumé par l'un deux aux pages de ce livre, comme dans un linceul !

A. LE BRAZ

## Les Cloches d'Hanoï

Au Clocher Breton

Une immobilité pèse sous le ciel blanc,  
D'un sommeil d'opium les nuages s'endorment ;  
Pas un frisson de feuille aux frondaisons énormes,  
Pareilles à des monts, aux sommets accablants ;  
Vers les fleurs sans parfum des papillons volètent  
En le lourd cauchemar de l'étrange repos ;  
A la fraîcheur des coins humides, les crapauds  
Entassés et hideux, sur le ventre halètent ;  
Et des hommes bronzés, les dents teintes de noir,  
Aux languides regards, et balançant les hanches,  
Passent et font rêver le long des routes blanches,  
D'étranges visions qui glissent dans le soir,  
Cependant que là haut les rayons du tropique  
Fulgurent dans un ciel d'ablouissant azur  
Et frappent écrasants ainsi que des poings durs  
Sur les fronts hébétés d'une race anémique.

Je sens passer en moi comme un mal inconnu  
Oh ! là, ce vide affreux du cerveau qui me hante,  
Je souffre du regret de la pensée absente,  
Et du souvenir mort des autres jours vécus.  
J'interroge mon cœur, je ne l'entends plus battre,  
Mon rêve qui vivait de la vie en frissons  
Retombe inerte au pied des lourdes frondaisons  
Sous l'immobilité des nuages d'albâtre !...

Un son de cloche a fait vibrer l'air lumineux,  
Irréellement clair en l'angoissant silence,  
Et tout un carillon joyeux au ciel s'élançe  
Comme un hymne d'espoir. Et j'ai fermé les yeux  
Pour ne plus voir ici, mais, oh, pour mieux entendre  
Le rêve ailé qui chante et me transporte ailleurs,  
Et c'est comme un parfum de bruyères, en fleurs  
Qui s'échappe soudain des cloches aux voix tendres  
Car le pays quitté, le cher pays lointain,  
Dont mon regard n'avait plus qu'un reflet très vague  
A surgi de nouveau de l'abîme des vagues  
Où sombrèrent un jour ses contours incertains :  
C'est dans la brise un vol léger de coiffes blanches  
Et des fronts recueillis de Bretons à genoux .  
Les cloches d'Hanoï semblent sonner chez nous  
C'est notre ciel voilé de douceur qui se penche,  
Nos roches de granit qui montent vers le ciel,  
C'est la plainte du flot sur le galet des grèves,  
Et le creux des vallons d'où la brume s'élève,  
La Bretagne mystique aux rêves éternels,  
Douce ainsi qu'une femme au regard en prière ;  
La Bretagne des soirs aux couchants violets,  
Vers où flotte l'encens de l'âme et des genêts  
A l'heure magique où la pesanteur des pierres  
Se vaporise !... Puis, des visages connus  
Et des regards amis et des bras qui se tendent  
Les accents émus que mes oreilles entendent !  
A tous, à tous, d'ici j'adresse mon salut,

... Doucement s'est éteint l'écho du chant sonore  
Et l'immobilité pèse sous le ciel blanc,  
Mais mon rêve est là bas loin du soleil brûlant...  
Les cloches en mon cœur carillonnent encore

Henri GRANDO.

## Les Deux Autels

Pour Pierre Laurent

### L'Autel d'Amour

I

En mon cœur, pour toi, j'ai dressé  
Un grand autel fleuri de soucis et de roses :  
Soucis et roses,  
Fleurs triomphales, fleurs moroses. —  
Et j'y prie, et j'y rêve... ou j'y pleure, affaîssé,  
Et j'y grave des chants funèbres :  
J'y vis, et j'y meurs, tour à tour,  
Dans des aubes, dans des ténèbres...  
Oui, pour toi, j'ai dressé ce grand autel d'amour !

II

Et, dans les fleurs, la nuit venue,  
Dans les fleurs d'or, les fleurs de sang, à deux genoux, —  
A deux genoux,  
Si tu savais mes rêves fous ! —  
Mes rêves, dans les fleurs, l'ensevelissent nue,  
Et, seul, dans le tumulte sourd  
De mon cœur fermé de cuirasses,  
Je l'adore à l'autel d'amour  
O déesse, o Vénus, créatrice des races !

### L'Autel de Haine

I

Je le taillerai dans un noir granit  
Battu par la mer rauque d'Armorique,  
Dans un granit âpre, au fond d'une crique

Et je coucherai sur l'autel maudit,  
Ta beauté de marbre, aux lignes alliées !

Et les fonds marins, vastes cimetières  
Hurleront vers toi l'horreur de leur lit.

II

Je le fleurirai d'algues chevelues  
Que les vents feront claquer sous les cieux.  
Qui flapelleront ton corps orgueilleux.

Des crabes géants aux pattes velues  
En feront l'assaut dans les feux du soir :



dévôts à tous les saints bretons, mais non moins dévôts à la Bretagne, venaient, les poches pleines de poèmes, de sonnets, de chansons, chanter la *Mam-goz*. En leur demandant leur concours, on leur avait dit : « Pour les pauvres et pour la Bretagne ».. « J'irai » avait simplement répondu Le Guyader.. « Je suis des vôtres » avait écrit Paban. Quant à Herrieu, voici sa réponse « Elsé revoce groeit ! » « Ainsi soit il ! ».

Les pauvres ont trouvé leur compte puisqu'on est accouru en foule et la Bretagne a été chantée !..

Le Guyader le Rostand breton - avec son « *Combat de la pointe St-Mathieu* » et son *Baiser de Jeanne la Boiteuse* a fait vibrer la salle. Mais où il a été surtout apprécié et applaudi, c'est dans *Le lutrin de Monseigneur Graveyard* quand, avec la vigueur d'un Rembrand ou d'un Ténier, il campe superbement ses Bretons, des vrais, ceux là ! Perr et Renan le loup, frustes montagnards, gosiers bretons toujours à sec entonnant magnifiquement le *Te deum* dans la cathédrale de Quimper après avoir non moins magnifiquement entonné les bolées tout le long de la route, voilà deux compères dont on se souviendra. Ils ont été pris sur le vif par Le Guyader dans quelque auberge de Braspart ou dans le plein soleil de la place du bourg. Aussi, rions nous de bon cœur quand, après cela, des Parisiens, en mal de Bretonisme, nous expédient des Bretons en carton pâte, fabriqués de toutes pièces, comme le vin de Suresnes, « on l'on fourre de tout, excepté du raisin ».

Le Guyader ne sera plus un inconnu à Lorient.

Après de lui, A. Paban nous a apporté dans ses sonnets, d'une harmonie si pure et si douce, tous les parfums de la lande bretonne, toutes les bonnes senteurs des bois. Sa palette claire, où l'azur profond des vagues voisine avec le vert tendre des prairies et l'or vif des ajoncs, sait artistement prendre la poésie de la mer, le charme mystique des pardons, la fraîcheur des feuillées, la grâce des belles cornouaillaises dont il a dit en les regardant danser :

*Tout l'idéal breton tourbillonne avec elles.*

*L'ode à Arizeux.* Dans l'Azur et le Bon recteur ont été fort goûtés des dilettanti de la bonne littérature.

Tandis que j'en suis au poète Paban, parlons de la fée qui l'accompagnait, de Mlle Geneviève, sa fille, un rayon de jeunesse, je l'ai déjà dit et le mot a, paraît-il, fait fortune, une rose de Kerné.

Elle a fait sensation dans le costume de Beuzec-Comq revêtu pour la circonstance, le grand col à mille plis, la petite coiffe aux ailes relevées, la somptueuse robe toute brodée de larges feuillages d'or, et si fraîche là dedans, si fine, si jolie ! Elle chantait pour la première fois en public, et elle avait bien voulu venir interpréter mes ouvertures : *Chemine !* et une *Berceuse*. Ah ! l'exquise interprète ! Comment la remercier ?.. Si le printemps chantait il aurait ces notes de cristal, cette voix idéalement jeune. Elle a chanté adorablement, et elle a mis dans mes pauvres vers toute sa poésie à elle, toute sa fraîcheur, toute son âme d'artiste, je l'ai dit à ceux qui sont venus me féliciter ensuite, ce qu'il y avait de joli dans mes chansons c'était celle qui les chantait.

Une personnalité bretonne, qui a su conquérir les sympathies générales, M. de Kerviler a été aussi fort apprécié. Ses sonnets *Le Phare*, pleins d'une émotion communicative ont été écoutés religieusement par notre public de marins qui connaît la mer, ses rudesses et ses caprices. En quelques paroles chaudes et bien senties, le vaillant président honoraire de l'Union régionaliste, a fait comprendre que, pour nous, les Bretons, le but était de répandre

parlout et toujours l'idée bretonne, l'amour de la petite Patrie, de réveiller le sentiment de la nationalité que beaucoup, hélas ! ont perdu... A ce propos je dois dire qu'un numéro du programme semblait quelque peu hardi pour une société select n'entendant plus, à quelques exceptions près, la langue nationale, c'étaient les chansons en breton d'Herrieu. En en entendant parler à René Saïb, une inamable amie n'avait pu s'empêcher de s'écrier :

- Des chansons en breton, Monsieur ?
- Des chansons en breton, Madame,
- Mais nous n'en comprenons pas un traitre mot !

La musique est la langue universelle, et les mélodies bretonnes si profondément expressives, si particulièrement caractéristiques, ont été comprises puisqu'on a fait un très gros succès à Herrieu. En quelques mots, René Saïb évoquait le cadre : la cour de ferme ou le coin de l'âtre, le sentier de lande où le ruban de route déserte où quelque pâle attardé s'essaye à exprimer son rêve fruste. Et Herrieu les chantait comme il les avait entendues, « en interprète fidèle et scrupuleux. » Pour finir, un des clous, le *Bro goz ma zadou* chanté par René Saïb, avec chœur et orchestre. Les paroles sont d'un celtic de Carhaix, le barde Jaffrenou ; la musique, d'un celtic du pays de Galles, tous deux inspirés par le même souffle, tous deux unis par une lointaine et étroite parenté, la fraternité de la race encore visible de nos jours. La mélodie est noble et ample ; dans les lents finales dont l'écho se prolonge comme une plainte, on retrouve tout le charme triste et fier de l'âme celtique. Cet hymne, pieux comme un cantique, grave comme le vieux pays qu'il chante, a produit une très profonde impression.

Voilà pour la partie bretonne ; je me suis étendue sur cette partie, car elle est bien dans le cadre du *Clocher*, mais nous ne saurions trop remercier aussi les autres interprètes, dont les talents variés ont largement contribué à l'ensemble du succès. Remercions donc de leurs gracieux concours, Mme de la Richerie qui a superbement chanté *L'Air de Salomé*, Mme Laporte, dont le puissant contralto a pu aborder triomphalement le grand air de la *Reine de Chypre* ; M. Roger-Dubail, le brillant pianiste-compositeur qui a merveilleusement joué sa *Réjouissance Espagnole*, M. Lassus, le spirituel comique, venu de Rennes et que les Lorientais, enchantés de revoir, ont applaudi à tout rompre et rappelé ; Mlle Ranch et M. Lamy, les dévoués accompagnateurs ; le flûtiste M. K. et le clarinetiste M. B. - deux artistes - M. Nothim, qui a si bien détaillé sa *Mouche* ; M. Moigno si drôle dans *Rien* et dans *la Lettre d'un électeur* de notre bon chansonnier Durocher qui ne sera pas fâché d'apprendre que tandis qu'il chantait ses chansons *Là haut*, nous les chantions *Là-bas*.

Pour terminer, rendons hommage à la vaillante présidente de l'œuvre, à Mme O. Montrelay dont le zèle infatigable se multiplie entre tant de misères et qui, grâce à une activité de toutes les minutes, arrive à concilier son double rôle de présidente et de... grand-mère !

Madeleine DESROSEAUX.

\*\*\*

Voici l'allocution prononcée par M. de Kerviler, avant le chant du *Bro goz ma zadou*.

Mesdames, Messieurs,

La séance va se terminer par le chant du *Bro goz ma zadou*, en français *Vieux pays de nos pères*, qui a été composé pour l'Union régionaliste bretonne par le poète Jaffrenou et mis en musique sur un vieil air gallois, en sorte qu'il forme le trait d'union

entre les Celtes d'Armorique et les Celtes d'Outre-Manche.

A ce propos, veuillez permettre au président d'honneur de l'Union régionaliste de vous dire quelques mots sur cette société toute jeune encore, mais très vivace, et qui se promet un long avenir. Elle a été fondée à Morlaix, il y a environ cinq ans, dans le but de grouper tous les gens de bonne volonté à quelque opinion politique qu'ils appartiennent, désireux de conserver nos coutumes bretonnes, nos arts, notre idéal, notre littérature et notre antique idiome. Elle s'occupe aussi des intérêts matériels, et contient une section d'économie qui étudie toutes les questions concernant l'agriculture, le commerce, l'industrie terrestre ou maritime de notre province.

Sa première manifestation devant le grand public a été une entreprise qu'on pouvait croire hardie et qui a eu un succès retentissant, je veux parler de la résurrection du théâtre populaire breton. Avec l'aide de la troupe organisée par M. Cloarec, le député actuel de Morlaix, elle a donné d'abord, en 1898, sur la place publique de Ploujean, en présence de 3000 personnes, la représentation de l'ancien mystère envers bretons intitulé *La vie de St-Guénolé* et je ne sais vraiment ce qu'il fallait le plus admirer dans ce coup d'audace ou la mémoire imperturbable des acteurs, tous gens de village et la conviction qu'ils apportaient dans leurs rôles, ou l'attention soutenue je pourrais dire l'hypnotisation des auditeurs, dont je vois encore des grappes étagées sur les branches des arbres et jusque sur le haut des toits des maisons voisines. Il y avait là des membres de l'Académie française et des Académies des inscriptions : ils ne cachaient pas leur surprise, mais avec les touristes parisiens qui se sont rencontrés nombreux à leurs côtés, ils disaient : Fen de paille ! Voici ce qu'a été le feu de paille. En 1899, la même troupe de Ploujean a représenté avec le même succès, pendant notre congrès de Vannes, malgré la différence de dialecte, *la vie de Ste-Tryphine* ; puis en 1900 à Guingamp, le drame des *Quatre fils Aymon* et encore à Quimperlé, une comédie bretonne moderne, *Ar vizventi* écrite spécialement pour nous contre l'ivrognerie.

Enfin tout récemment, en septembre 1902, lors de notre congrès d'Auray, une troupe spéciale organisée à Vannes a représenté le drame de *Keriolet* composé par M. l'abbé Le Bayon, un de nos meilleurs cellisants, tout cela encadré dans des concours de binious, des concours de costumes complets, et accompagné de concours de sônes et de guerz très remarquables où nous avons vu les premiers prix remportés par des facteurs de campagne ou des douaniers de la côte.

Il y a donc un mouvement de réveil breton très caractérisé dans notre chère province qui veut à tout prix conserver son originalité propre. Pour vous l'expliquer il me faudrait répéter ici la conférence qu'a si bien développée l'année dernière, M. René Saïb, devant la Société bretonne de géographie : je veux lui en laisser l'honneur mais vous me permettrez bien d'y ajouter une note spéciale. Quelle est, Mesdames et Messieurs, la personnalité littéraire française qui domine sans contestation possible le XIX<sup>e</sup> siècle, qui a engendré Victor Hugo et le romantisme, qui a délivré notre prose et nos vers des entraves où les tenaient emprisonnés, la secheresse et la monotonie de la période dite philosophique de la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ?.. Vous avez tous nommé l'immortel Chateaubriand, un pur Breton, qui de notre prose a fait de la poésie en produisant ces deux admirables poèmes du *Génie du Christianisme* et des *Mémoires d'outre tombe*. Or, il me

serait facile de vous démontrer si j'en avais ici le loisir, que toute l'œuvre littéraire de Chateaubriand est imprégnée de ce suc breton qu'il avait récolté dans les bruyères des landes de Combourg et dans l'embrun des vagues déferlant contre les roches de St-Malo.

Car la Bretagne est poésie et tout Breton est par nature plus ou moins poète. Aussi, constatez vous de nos jours une véritable efflorescence de poésies bretonnes. Après Brizeux, de la Villemarqué et Luzel, disparus dans la tombe, ce sont aujourd'hui pour n'en citer que quelques uns parmi les plus connus, Tiercelin, le classique, Beaufils, le Parnassien, Parker, le champêtre, De Gourcuff et Paban, les sonnettistes, Jaffrenou, Berthou, Herrieu, les bardes, Le Braz et Le Goffic, les marins, Botrel, Durocher et Nibor, les chansonniers, et leur maître à tous, car je veux dire le plus puissant, mon ami Le Guyader que vous venez d'entendre il y a quelques instants.

Mesdames et Messieurs, au nom de l'Union régionaliste, je veux remercier ici M. René Saïb, Mme Madeleine Desroseaux et M<sup>me</sup> Montrelay, d'avoir eu la pensée en organisant cette séance d'y comprendre des morceaux de littérature et d'art bretons ; vous les avez applaudis, mais j'espère bien que ce n'est là qu'un commencement ; et j'exprimerai devant vous le vœu que dans une ville qui a vu naître ou résider les Brizeux, les Victor Massé, les Jules Simon, les Hello et les Kerdrel, il nous soit donné quelque jour, une séance où l'on n'entendra que des œuvres bretonnes. Ce jour là la décentralisation aura fait un grand pas et nous pourrions affirmer bien haut, qu'en fait d'art et de littérature les Bretons et particulièrement les Lorientais peuvent se passer des Parisiens.

René DE KERVILER.

\*\*\*

### Brest

Dans sa première conférence à la société académique, — que nous avons signalée ici même en notre dernier numéro, M. de Lorme avait montré le développement des légendes bretonnes dans le Finistère, et conté quelques poèmes, *guerz* héroïques et *sônes* amoureux, tout remplis des noms d'Arthur, de Merlin, d'Iseult et de Genièvre.

Dans sa deuxième conférence, l'orateur a continué son intéressant voyage à travers notre pays de rêves et de merveilles. Il affirme, tout d'abord, le rôle prépondérant joué par la femme dans l'épopée celtique : « N'est ce pas, dit M. de Lorme, l'imagination celtique qui a fait de l'amour une religion, et de la religion un amour ? C'est dans ces poèmes exaltés qu'apparaît la femme bretonne, prête à tous les sacrifices pour celui qu'elle aime, et capable de tous les dévouements, suivant jusqu'au trépas la voie qu'elle a choisie, et mourant sans une plainte. »

Et, à l'appui de sa thèse, le conférencier va nous conter quelques légendes où se rencontrent, chez la femme un esprit de constance et une grande ténacité dans la foi jurée à l'homme ou à Dieu.

C'est d'abord l'aventure miraculeuse, au château de Trémazan, de la douce Éode, sœur de Saint-Tanguy. Les violiers rouges qui, en toute saison, fleurissent sur les admirables ruines du château, ont une longue histoire que M. de Lorme détaille avec soin. La légende offre un caractère à la fois dramatique et théâtral, et le conférencier y découvre un scénario tout tracé pour un opéra, dont quatre actes sont indiqués par le récit lui-même ; quant au décor, c'est le site merveilleux que présenterait

« le vieux château de Trémazan dans son antique splendeur, la baie de Portsall hérissée d'écueils et de rochers pittoresques, l'immense Océan avec ses séductions et ses tempêtes... »

Le château de Kerjean, qui était autrefois « le Versailles de la Bretagne », et dont M. de Lorme, fait une très belle description, a aussi sa légende, qui a fourni à A. de Musset le sujet de *Barberine*.

Partout en Bretagne, églises, manoirs, fontaines ont une histoire merveilleuse. L'Océan, lui-même, renferme de terribles mystères, et l'orateur nous décrit le spectacle émouvant qui, la nuit de la Toussaint, se déroule dans les grottes de Morgat.

Le conférencier ne pouvait mieux clôturer la série de ses gracieuses légendes, qu'en contant l'histoire touchante d'Azénor, dont on chante toujours les malheurs dans les chaumières du Bas-Léon. Azénor était une *gente dame* qui, accusée de désordres par son époux, fut enfermée par son père, le prince de Léon, dans la grosse tour du château de Brest, qui depuis, a gardé le nom de *Tour d'Azénor*.

En terminant, M. de Lorme rapproche l'histoire de la légende. Les grands souvenirs du passé, perpétuellement ravivés par la tradition bardique, se son joints, en effet, à l'invincible espérance, pour inspirer de grandes vertus aux fils des vieux Bretons, pour leur donner l'ardent amour de l'idéal dont la nature a doué les peuples celtiques. Et c'est aux applaudissements de l'assistance que M. de Lorme termine sa très belle conférence.

Louis DELOURMEL.

## LEÇONS ÉLÉMENTAIRES de Grammaire Bretonne

### CONJUGAISON DE *eme* DIT

L'emploi de *eme*, en breton, est le même que celui de *inquam, inquis, inquit* en latin ; ce mot traduit le français « dit, » suivi d'un sujet entre virgules. Ex. : Oui, dit Pierre, *ya, eme Ber.*

Comme on le voit par cet exemple, le mot qui suit *eme* affaiblit son initiale (mutations du 2<sup>e</sup> groupe, K | P | T | G | GW | B (M) | D

G | B | D c'h | W | V | Z

Pour traduire « dit », suivit d'un pronom sujet, on emploie en breton des formes composées de *eme* et des pronoms régimes, analogues aux formes composées des prépositions et de ces mêmes pronoms (voir Leçons élémentaires, pronoms personnels).

| Léon                  | Tréguier                              |             |
|-----------------------|---------------------------------------|-------------|
| <i>Emezoun, emeve</i> | <i>emeon, 'meon, em-on-me 'mon-me</i> | dis-je      |
| <i>Emezout</i>        | <i>emeout, 'meout</i>                 | dis tu      |
| <i>Emezan</i>         | <i>emean, 'mean</i>                   | dit-il      |
| <i>Emezi</i>          | <i>emei, 'mei</i>                     | dit-elle    |
| <i>Emezomp</i>        | <i>emeomp, meomp</i>                  | disons-nous |
| <i>Emezoc'h</i>       | <i>emeoc'h, meoc'h</i>                | dites-vous  |
| <i>Emezo, emeze</i>   | <i>emeo, emé</i>                      |             |
|                       | <i>emezint, meint, meint</i>          | disent-ils  |

La forme *emé*, disent-ils, s'emploie souvent en Tréguier avec un sens très général comme « dit-on » en français.

L'impératif *'mēt-hu* pour (*emezit-hu*), dites, est usitée en Tréguier. On rencontre aussi des formes

du futur *emevezo chouï*, direz-vous ; *meo-hu*, id. (voir Petite grammaire bretonne d'Ernault) mais ces formes ne sont pas d'un usage courant.

(A suivre).



### LA MANIÈRE DE COMPTER EN BRETON

M. Bourgeois, de Brest, nous communique l'intéressante note suivante :

— Aucune grammaire n'a donné jusqu'à présent la manière de compter la monnaie en Breton.

Voici ce qui se pratique à Brest et dans les pays bretonnants en général.

— Jusqu'à 1 franc et même 1 fr 50 on compte par sous ainsi : *eur gwennek, daou wennek* (1) *tri gwennek, pevar gwennek, pemp kuennek, c'houec'h gwennek, seiz gwennek, eiz gwennek, nao gwennek, dek kwennek ; unnek, daouzek, trizek, pevarzek, pemzek, c'houezek, seitek, triwac'h, naontek kwennek.*

- 1 franc, se dit *pevar real* (se prononce *poar rel*, en Vannes).
- 1 fr. 05 — *eur gwennek warn-ugent.*
- 1 fr. 10 — *daou wennek warn-ugent.*
- 1 fr. 25 — *pemp real* (et *pemp kuennek warn-ugent*).
- 1 fr. 30 — *c'houec'h gwennek warn-ugent* (et *pemp real hag eur gwennek*).
- 1 fr. 35 — *seiz gwennek warn-ugent*
- 1 fr. 50 — *c'houec'h real.*
- 1 fr. 55 — *c'houec'h real hag eur gwennek.*
- 1 fr. 60 — *c'houec'h real ha daou wennek.*
- 1 fr. 70 — *c'houec'h real ha pevar gwennek* (2)
- 2 fr. 55 — *unnek real.*

3 fr. — *eur skoed.*  
ou *daouzek real* et ainsi de suite en intercalant de 1 à 4 sous entre chaque réal, 3 fr. 25 = *trizek réal* ; 3 fr. 50 = *pevarzek réal* ; 3,75 = *pevezeg réal* ; 4 fr. = *c'houezeg réal* ; 4,25 = *seitez réal* ; 4,50 = *triwac'h réal* ; 4 fr. 75 = *naonteg réal* ; 5 fr. *ugent réal* ; 5 fr. 05 = *ugent real hag eur gwennek* ; 5 fr. 25 = *eur réal warn-ugent*, 5 fr. 50 = *daou réal warn-ugent* ; 5 fr. 75 = *tri réal warn-ugent* ; 6 fr. = *daou skoed.*

— Au delà de 6 fr. on ne compte plus par réaux (dre realiou) mais seulement par écus (dre skoejou) par francs (dre lurioù) et par sous (dre wenneien), mais aujourd'hui plutôt par francs que par écus.

— De même pour les nombres cardinaux, on ne compte plus beaucoup par 20 aujourd'hui, mais plutôt par 10 comme en Français.

(1) *Gwennek*, ancienne monnaie d'alliage de Bretagne et de France que l'on nommait *un blanc*, et qui équivalait à notre sou. Le nom français s'est conservé dans le Morbihan ou l'on dit : *eur blank*.

(2) Et plutôt, en Trég. *seiz real met eur gwennek*.

(3) *Réal* monnaie fictive valant 0,25 comme en Espagne. La tradition est que cette manière de compter a été introduite pendant la guerre de la ligne, par les Espagnols qui ont occupé la presqu'île de Kelern. Les paysans et les pêcheurs de la rade de Brest ont conservé exactement le costume des Espagnols de la Biscaye avec le bonnet Phrygien qu'ils appellent encore aujourd'hui *ar zegovi* rappelant que cette coiffure leur était venue autrefois de la Segovie.

4 *eur skoed*, un écu valant 3 fr.

## Les Livres

*Le Chemin Montant* par F. PLESSIS. — Voici un beau livre qui ne paraît guère breton. L'aventure qu'il narre se passe à Evreux. Elle aurait pu se passer à Quimper ou à Vannes. *Le Chemin Montant* n'est pas un roman d'observation locale, mais sociale, humaine. Si néanmoins je crois bon d'en causer ici, c'est que M. Frédéric Plessis, qui l'a signé, est un Breton, que son talent littéraire comme son autorité d'érudit fait le plus grand honneur à la Bretagne et qu'en dédiant le présent ouvrage « à son compatriote Charles Le Goffic, » il nous rappellerait assez sa fidélité à ses origines, si nous ne savions déjà, par d'admirables strophes qu'il n'est point de ceux-là qui les renient.

C'est une étrange histoire qui fait le sujet de ce livre, — étrange et pourtant répandue, s'il est vrai, comme le croit un de ses personnages, « que les actes les plus décisifs de la vie sociale, le mariage en particulier, ne se règlent pas généralement sur la volonté de l'intéressé, mais sur celle de son entourage, et que l'on se marie non avec qui l'on veut, mais avec qui veulent les autres. » Bizarre vérité que la raison repousse, mais que l'expérience de chaque jour constate, et que M. Plessis illustre d'un cas inédit, en nous montrant par quel amollissement progressif de la volonté, sous l'action de quels égoïsmes ambiants et de quel dissolvant intime — la peur chez l'un, chez l'autre la folie du sacrifice — deux êtres dissemblables, antithétiques, hostiles, en arrivent, malgré leurs répugnances, à l'aberration de s'unir, sans rien prévoir des conséquences auxquelles cette union contre nature les expose.

Si curieusement rajeunie, l'histoire connue des « mal mariés » pouvait facilement devenir plaisante, s'égayer de cocassettes et de scènes vaudevillesques. Mais s'il est trop fin observateur pour ignorer les joies de l'ironie, M. Plessis est trop humain pour rire volontiers des tristesses humaines. Il n'est pas un « auteur gai, » ni sa Camille Maugien une Claudine — cette touchante Camille dont il a fait l'héroïne de son roman, comme pour rendre une fois de plus justice aux jeunes filles ses pareilles, si généralement sacrifiées dans la littérature et dans le monde, car ne faut-il pas bien qu'une femme ait passé trente ans pour prétendre à intéresser un public ? Or, en dépit des conventions, et sans la grandir au-dessus de son âge, sans lui ôter l'exquise fraîcheur de ses vingt ans, il l'a voulue non, comme il sied, étourdie et fantasque, ingénue, curieuse, perverse, agaçante comme un fruit sûr, bizarre comme un bibelot exotique, mais (le modèle n'est point si rare) grave et réfléchi, capable de souffrir profondément et de se dévouer, avec le sentiment de ses lacunes, le besoin d'une règle et la volonté de la découvrir. Réduite à la plus déprimante des solitudes entre un père médiocre et bonasse qui n'est que son père légal, une mère despotique et sans tendresse, une sœur égoïste, un amoureux d'enfance qui, depuis, s'est marié et commet la sottise de la compromettre, un mari méprisable, grossier, lâche et buveur qui la trompe pour une ancienne maîtresse, et jusqu'aux domestiques qui la jugent fière parce qu'elle manque de vulgarité, sans autre soutien dans la vie que les aigres admonestations maternelles et les leçons de bonne tenue autrefois prisées chez les demoiselles Lemaitre et Legonis, la meilleure pension d'Evreux, son unique ressource est de s'interroger elle-même, de méditer, d'explorer sa conscience pour trouver ce « chemin montant » du devoir qui

mène également au bonheur, sorte de calvaire intime qu'elle gravit, — à travers quelles fatigues, quelles hésitations, quelles ardeurs et quelles chutes ! elle seule peut le savoir, puisqu'elle est abandonnée à elle seule. Et c'est là, dans cet affranchissement douloureux d'une âme noble soumise à d'odieux contacts, dans son passage des joies vulgaires aux saines désillusions, des pratiques vaines à la piété et de l'égoïsme à l'amour, que résident l'intérêt capital et la philosophie de ce livre. Camille « perçut confusément que la destinée qui lui était faite n'était pas une exception, que la terre n'est pour tous qu'un séjour éphémère d'épreuve, que le monde est un cloaque, et que sa vocation, à elle était de s'en échapper, de se distinguer du troupeau des âmes vulgaires, en montant plus vite et de son plein gré, par la dure voie du sacrifice et de l'expiation, vers le séjour pacifique et radieux du ciel. » Conception toute chrétienne, qui comporte la religion de la souffrance et du renoncement, et qui ferait du roman de M. Plessis le frère cadet des mystiques romans russes, ceux de Dostoïewski ; et de Tolstoï, s'il n'était d'ailleurs si français.

On s'en douterait au seul fait qu'il parut d'abord dans *Minerva*, cette jeune et belle revue qui s'est donnée pour mission de maintenir contre le cosmopolitisme littéraire l'intégrité de nos traditions nationales. *Le Chemin Montant*, comme la plupart des bons romans français, est une peinture de caractères, la description d'une crise d'âme. Nulle sociologie ; point de symbole, de singularité ni de parade. Flaubert et plus encore Maupassant — celui de *Pierre* et *Jean* et d'*Une Vie* — eussent aimé cette étude d'un réalisme hardi et sobre, sans pruderie et sans étalage, ce roman si peu romanesque où l'on ne rencontre ni archiducs ni bagnards, mais des types « moyens » de bourgeoisie provinciale, où les noms mêmes — Maugier, Champuis, Ruyot, Prancet, Duburgeois — ont des consonances familières, où l'on peut être une manière de Don Juan et rester à la fois « un gringalet pâlot, à la moustache naissante, que les hommes trouvent insignifiants, » où l'héroïne enfin est jolie sans éclat et héroïque avec discrétion, non pas, du moins pas longtemps, à la façon d'une apôtre ou d'une nihiliste, mais d'un héroïsme réfléchi et, pour ainsi dire, prudent, extérieurement tempéré par le respect humain et les convenances. Voilà certes qui est moins russe que français et qui, plus encore qu'à du Maupassant ou du Flaubert, fait songer aux maîtres du siècle français par excellence, le XVII<sup>e</sup>, et à l'art d'une La Fayette ou d'un Racine, dont un rayon semble encore éclairer ce livre d'aujourd'hui.

Non qu'il manque de modernité : entre Racine et lui, le naturalisme est venu. On s'en aperçoit à la vigueur de certaines touches, et des tableaux d'une réelle beauté : telle la conversation, dans une chambre d'hôtel meublée, à Paris, entre Ruyot et Victoire Prancet, la terrible papetière, cette princesse de l'aguichage et du « chiqué ; » telle encore le plantureux « gueulleton » (on est en Normandie) où triomphent l'estomac et la belle humeur du père Maugien ; et surtout la scène finale à Vafreville, la folie de la peur, Ruyot, un revolver à la main, guettant la maîtresse qui le terrorise et qui naturellement ne vient pas, puis s'en allant crever plutôt que noircir derrière un lit, terrassé par la paralysie et la dernière absinthe. N'importe ! Ce qui me semble caractériser l'art de ce livre, c'en est le classicisme, et naturellement je n'entends exprimer par ce mot rien de défavorable à l'auteur, bien au contraire. Ici le vieux précepte, tout court

et tout concourt à l'événement. » Rien d'inutile. Point de morceaux à effet ni d'ornements gratuits. Les péripéties se succèdent et les chapitres s'organisent en vertu d'une logique rigoureuse qui ne laisse rien à l'arbitraire, — si habile d'ailleurs à cacher son effort qu'on ne le sent pas, comme au temps où c'était un mérite de dérober ces trucs, tandis que c'en est un aujourd'hui de les étaler. Les pages du *Chemin Montant* sont donc « faciles » en un sens, comme ces vers « faciles » que Racine apprenait de Boileau à faire « difficilement. » Est-ce là un bon moyen pour les autoriser près d'un public gâté par une littérature à scandales, une prose à feux d'artifices, et pour qui *Bizance* ou les *Maritimes* sont proprement le dernier mot de l'art ? N'y a-t-il point péril à lui présenter une œuvre sans pédantisme et réclame, qui ne tire pas les yeux, qui ne hurle pas, et qu'il faut regarder de près comme sa modeste héroïne ! une œuvre qui ne décele point chez l'auteur la haine du bon sens, et qui lui suppose du bon goût, de ce bon goût tant déprécié depuis le romantisme, et qui n'a guère de chance de reprendre cours, car il n'est ni allemand, ni scandinave, ni anglais, ni yankee, — pas du tout yankee —, mais français, hélas ! et simplement français ? Visiblement M. Plessis n'a point le respect de la mode. Il dédaigne l'écriture artiste, « se bornant à écrire avec art, » et je n'ai pas remarqué qu'il rendit hommage aux restes encore vaillants de cette rhétorique barbare qui, après avoir été l'orgueil des faux symbolistes, fournit encore à leurs successeurs honteux des signes de ralliement et des mots de passe. Sans doute aussi le savant critique a-t-il pensé que cette phraséologie n'est moderne que dans l'esprit naïf de ses prôneurs, et qu'à d'autres époques, dans les thermes du temps d'Hadrien ou dans les chambres bleues de 1630, elle se cultivait sous d'autres noms, pour tomber sous les mêmes moqueries qui dès longtemps l'auraient atteinte parmi nous, si la France savait encore rire, ou plutôt si des Français dénaturés n'avaient perdu le sens du ridicule autant qu'un troupeau de misses de musée ou qu'un clergyman en voyage.

Si le *Chemin Montant* est un ouvrage bien français, j'ose dire qu'il est également bien breton. Il l'est au moins par ce mélange de traditionalisme et d'indépendance, si caractéristique de notre province. Cela est beaucoup. M. Plessis n'est pas un folkloriste. Son goût personnel, sa forte éducation latine, sans doute aussi les circonstances de sa vie ont pu lui faire préférer au pittoresque pur le monde intérieur des sentiments et des idées et laisser pour l'étude de « l'humain » les légendes et les coutumes de son terroir. Il n'en est pas moins un régionaliste convaincu qu'en dehors des curiosités et des piétés régionales on peut garder l'esprit de sa région en l'appliquant à d'autres objets. Ainsi firent Renan, Châteaubriand, Lamennais, que nous ne désavouons pourtant pas. Ainsi fait-il. Mais comme eux ce Brestois est bien de son pays. Non seulement il est Breton, mais il est Léonard, dirais-je volontiers, pour ce goût de la règle, pour ce sérieux à parler de religion, qui signalent son livre. La transformation de Camille, notons-le bien, est une conversion religieuse. C'est la prière, ce sont les idées chrétiennes de pénitence, de pardon, de charité qui opèrent sur sa conscience et sur sa conduite. Elle nourrit même, au moment de se marier, quelque pensée de propagande, comme un catéchiste de la primitive Eglise : elle songe à convertir Ruyot. Transformation d'ailleurs poursuivie dans le recueillement et la solitude, discrètement aidée par des Champuis, catholiques prati-

quants et personnages fort sympathiques, mais peu favorisés par les prêtres, soit le brave curé de Forquigny, que son propre sermon endort, soit M. Duteillx, ce très moderne abbé qui écrit dans plusieurs revues, théoricien si libéral que des protestants l'estiment et que des juifs lui font des politesses. « Le christianisme, déclare-t-il à un moment, est surtout une vie intérieure. » Tout le roman de M. Plessis commente le mot très juste de l'abbé philosophe, et c'est peut-être de le commenter qu'il rappelle si bien cette Bretagne, dont la principale originalité — et la plus combattue, — est encore dans une société peuplée de Ruyots et de Maugiens, d'être restée au fond — tout au fond — contemplative, désintéressée et mystique, comme la Camille du *Chemin Montant*.

Auguste DUPOUY

*Passion ou devoir*, par BERNARD STELLER ; société d'éditions scientifiques et littéraires 4 rue Antoine Dubois, Paris ; 1 vol. prix 3 fr. 50 ; en vente à l'orient librairie L'Héveder-Chamaillard 69 rue du Morbihan. — Après le roman *Avocates*, dans lequel Bernard Steller a combattu certaines tendances du féminisme, voici du même auteur un volume de trois longues nouvelles, on pourrait presque dire trois petits romans. Nous y retrouvons les mêmes qualités que dans les œuvres précédentes : style très simple, clair et de bonne foi ; action intéressante ; recherche d'un bien moral pour le lecteur. Les livres de Bernard Steller sont de ceux qui, sans contester, peuvent être mis entre toutes les mains et qu'on peut, en toute confiance, conseiller aux jeunes filles, tout en ajoutant qu'elles ne sauraient être les seules à s'y intéresser.

— Vient de paraître *Taolen Levriou*, catalogue général des ouvrages bretons. Nous y remarquons de nombreuses grammaires et des dictionnaires bretons, des œuvres anciennes et modernes de tous genres en langue bretonne et des ouvrages en français sur la langue bretonne. Tous ceux qui s'intéressent au mouvement breton, ou qui ont besoin de connaissances bretonnes, ne liront pas sans profit ce modeste catalogue qu'ils peuvent demander à la librairie Maurice Le Dault, 6, rue du Val de Grâce, Paris 5<sup>e</sup>.

— *L'Epreuve* est la plus belle et la plus artistique des Revues d'Art européennes ; chaque numéro mensuel reproduit en gravures hors texte, grand format, plusieurs chefs-d'œuvre anciens ou modernes dont la collection formera un vrai Musée d'art.

Le numéro de ce mois contient une étude sensationnelle de M. Victor Thomas sur l'exposition projetée des *Primitifs français* qui laissera loin derrière elle celle des Primitifs flamands ; cette étude est accompagnée de reproductions du plus haut intérêt artistique. C'est la meilleure réponse aux critiques étrangers qui prétendent que « l'art primitif français n'existe pas ».

Ce numéro exceptionnel contient en outre une étude sur *Frans Hals*, des gravures hors texte de toute beauté et une eau-forte inédite de Charvot d'une valeur de 15 francs.

Le numéro est envoyé franco contre 2 francs adressés à l'Administrateur de *L'Epreuve*, 30, rue Bergère, Paris.

Abonnement : un an 16 francs pour tous pays. (A partir du 1<sup>er</sup> février, le prix d'abonnement sera de 20 fr. pour la France et 24 fr. pour l'étranger).

Le Gérant : RENÉ SAIB.

## Journal de Mathématiques Élémentaires

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Rue des Ecoles, 17, à Paris

Le Journal des Mathématiques élémentaires, qui pendant près de vingt ans a contribué si puissamment à faire aimer et à faire apprendre les mathématiques, est plus que jamais utile aux jeunes gens qui doivent embrasser une carrière scientifique ou qui ont simplement à subir des examens où figurent des mathématiques. C'est qu'en effet l'enseignement des mathématiques a été atteint par les derniers programmes universitaires, non pas au sommet, mais à la base. Il y a maintenant un véritable fossé de creusé entre les classes de lettres et les classes de mathématiques; pour le sauter, il faut de l'élan, et cet élan le Journal des Mathématiques élémentaires le donne excellemment.

## LA PROVIDENCE COMPAGNIE D'ASSURANCES

LA PROVIDENCE, Compagnie d'assurances contre l'incendie — Société anonyme — Capital, 5 millions de francs — Réserves, 5 millions de francs — Fondée en 1838. — Etablie 12, rue de Grammont, à Paris.

LA PROVIDENCE, Compagnie d'assurances, sur la Vie. — Société anonyme — Capital, 6 millions de francs. — Siège social, 12, rue de Grammont, Paris — Assurances en cas de vie, en cas de décès — Assurances mixtes, de dotation — Rente-viagères. — Bureaux : 14, rue du Quatre-Septembre à Paris.

LA PROVIDENCE, Compagnie d'assurances contre les accidents. — Société anonyme — Capital 5 millions de francs — Siège social, 12, rue Grammont, Paris — Assurances individuelles et collectives. — Assurances de chevaux et voitures. — Assurances des Sapeurs-Pompiers. — Assurances des Pharmaciens — Bureaux : 14, rue du Quatre-Septembre.

S'adresser pour les renseignements, à M. André DEGOUL, Représentant pour Lorient (Morbihan), et Quimperlé (Finistère). Bureaux de la Direction particuliers : 29, rue Belle-Fontaine LORIENT.

## PAPETERIE DU NOUVELLISTE

FOURNITURES de BUREAUX — ARTICLES pour ÉCOLIERS  
MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS

LORIENT, 93, rue du Port, 93, LORIENT

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

**PRIME** **LA RENTE** **GRATUITE**

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances, — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des C<sup>rs</sup>. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des C<sup>rs</sup> de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. — 5, Rue Pronot, PARIS

Emile-P. DURAND, publiciste à Lavan, par Savenay, (Loire Inférieure.) Désire collaborer aux revues régionalistes. Demande spécimens.

Quincaillerie Fontes, Métaux, E LE PAGE, 8 rue des Fontaines, Lorient. Coffre-forts à combinaisons invisibles, incombustibles et inérochetables. — Agence des Bicyclettes Peugeot.

Boulangerie Le Portz, 40 rue Dupuy de Lôme Nouvelle-Ville Pains sur commande. — Pains de fantaisie. — Son, braise, grains.

Guingamp PHARMACIE LE CUN, rue de la Place. — Médicaments de 1<sup>er</sup> choix. — Produits photographiques à des prix très avantageux.

Couronnes mortuaires M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LE BELLOUR, rue du Morbihan, 61, Lorient. — Fabrication de Couronnes, fleurs, perles, réparations en tous genres. Cette maison qui fabrique elle-même se charge de toutes modifications dans les meilleures conditions.

## ABONNEMENTS

|   |  |  |
|---|--|--|
| FRANCE : Un an . . . . . 5 f 50<br>— Six mois . . . . . 3 »<br>ETRANGER : Un an . . . . . 7 » |  | PAYS CELTIQUES des Iles<br>Britanniques, un an (5 sh.) 6 f » |
|---|--|--|

**NOTA.** — Pour s'abonner ou renouveler un abonnement, on peut s'adresser directement à l'administration de la Revue, et envoyer mandat, bon-poste ou mandat-carte du prix.

On peut également se présenter dans n'importe quel bureau de poste de France ou de l'Etranger et y verser le prix de l'abonnement, sans qu'aucune formalité soit nécessaire, ni que le prix soit majoré d'aucune façon. L'administration des Postes fait aussitôt parvenir à la Revue ces abonnements qui sont inscrits et servis sans retard, sans que l'Abonné ait aucunement à avertir la Revue.

**Paiement.** — Les abonnements sont payables, soit d'avance, sans frais, soit dans les trois premiers mois par traite postale aux frais (10 à 25 centimes) de l'abonné. Adresser les mandats au nom du « Directeur du *Clocher Breton*. » Les abonnements de l'étranger sont tous payables d'avance, par suite des frais élevés en cas du recouvrement postal qui d'ailleurs n'est pas en usage pour certains pays et particulièrement pour l'Angleterre.

**Renouvellement.** — Les abonnements continuent jusqu'à avis contraire. Quand un abonnement est expiré, nous expédions donc le numéro suivant et présentons peu après la quittance du nouvel abonnement ainsi commencé.

Les abonnés qui n'ont pas l'intention de continuer leur abonnement doivent par suite refuser le premier numéro dont la bande indique que leur abonnement est expiré. En cas contraire, ils doivent évidemment le prix du ou des numéros acceptés.

**Abonnements d'essai.** — En outre des abonnements d'un an et de six mois, le *Clocher Breton* accepte, à titre d'essai, des abonnements de trois mois au prix réduit de un franc.

Ces abonnements sont tous payables d'avance en mandats, bons-postes ou timbres. Ils peuvent être renouvelés dans les mêmes conditions, mais seulement trois mois au moins après l'expiration du précédent abonnement.

Un quatrième numéro est servi. Si, étant satisfait de la publication, on désire s'y abonner pour un an, il suffit d'accepter ce numéro. A moins de demande contraire ou de mandat reçu, une traite postale de 5 fr. 50 est alors présentée à l'abonné dans le courant du mois. Si, au contraire, on désire ne contracter aucun abonnement, il faut refuser au facteur ce quatrième numéro ou, s'il a été accepté par inadvertance, le remettre au bureau de poste d'où il nous est retourné sans nouvel affranchissement. Dans le cas où la bande aurait été déchirée, nous renvoyer quand même le numéro, mais il faut alors l'affranchir au tarif des imprimés.

**Remise sur abonnements.** — *Tout abonné qui nous procure un nouvel abonnement a droit à une remise de 1 franc, sur cet abonnement.*

### AVIS DIVERS

— Les manuscrits insérés ne sont pas rendus. Ceux non insérés ne sont rendus que sur demande spéciale faite en même temps que l'envoi et moyennant les timbres nécessaires au retour.

— Toute demande d'au moins six exemplaires d'un même numéro donne droit à une remise de 30 0/0. Le montant doit accompagner la demande. L'envoi est fait franco pour toute la France et l'Algérie. L'administration ne répond pas de pouvoir fournir de cette manière les numéros autres que ceux du mois courant et un avis préalable est utile.

**Remarques générales.** — Le *Clocher Breton* est ouvert à tous les talents, mais au talent seulement. Il fait connaître les œuvres des jeunes, mais ne peut accepter que des productions d'une certaine valeur. Cette règle ne souffre pas d'exceptions.

Les articles envoyés devront être du cadre de la Revue, généralement courts, et offrir le plus d'intérêt possible.

Sauf cas très exceptionnels, la Revue ne publie absolument que de l'inédit.

## LA CUISINE SIMPLE

RECETTES PRATIQUES

*Escalopes de veau à la purée.* — Faites roussir du beurre avec un morceau de sucre. Faites prendre couleur à feu vif à vos escalopes et achevez-les de cuire très doucement, en ayant soin de couvrir la casserole. Faites une purée composée d'une demi-livre de pois secs, 2 brins de poireau coupés en tranches, un fragment de celeri. Passez le tout à la passoire, assaisonnez et liez votre purée avec un roux. Servez vos escalopes en couronnes, la purée au milieu, le jus autour sans mélanger.

Dame MARTHE

### OUVRAGES DE COLLABORATEURS

du *Clocher Breton*

EDITÉS PAR LE CLOCHER BRETON

Frédéric LE GUYADER (Frédéric Fontenelle). — *La Bible*, d'Adam à Jésus, avec un portrait de l'auteur, 1 vol. grand,..... 3 fr. 50

René SAIB. — *La Bretagne et les Pays celtiques*, conférence faite à la Société Bretonne de Géographie, brochure..... 0 fr. 50

René SAIB et Madeleine DESROSEAU. — *La Bonne Auberge*, comédie en un acte, représentée au théâtre de Lorient, 1 petit volume, broché, 72 pages..... 1 fr.

EDITÉS PAR DIVERS ÉDITEURS

F. VALLÉE. — *Leçons de Grammaire bretonne*, publiées par *Kloc'hdù Breiz*; 1 vol. paru, avec vocabulaire, jusqu'aux verbes auxiliaires inclusivement; imprimerie Guillaume, à St-Brieuc.

Marie THOMAZEAU. — *Le Caractère révélé par l'écriture*, analyse graphologique, accompagnée d'une carte postale illustrée, pour 1 fr. 50. — *Fleurs de Rêves*, poésies variées, avec préface de Th. Botrel, 3 fr. 95. — 2 *Méodies pour piano*, 1 fr. 20 chacune.

S'adresser à Mlle Marie Thomazeau, à Bouin, (Vendée).

Nous compléterons en nos prochains numéros, cette liste où nous ferons figurer avec plaisir, autant que la place le permettra, les ouvrages de nos collaborateurs.

### Librairie Bretonne

M. LE DAULT

6, rue du Val-de-Grâce, PARIS, V. (anciennement 7, rue Lobineau).

VIENT DE PARAÎTRE :

*Toalen levrion kez ha nevez en iez brezonek  
Pe war ar iez brezonek.*

Catalogue des ouvrages anciens et nouveaux en langue bretonne ou sur la langue bretonne.

*Envoi gratuit sur demande.*

### Prosper Proux, Bombard Kerne

*Jabadao ha kaniri*

Poésies bretonnes avec traduction française en regard. Brochure in-18, prix franco par la poste, 1 fr. 25.

En Vente :

Chez MM. LE DAULT, Libraire, 6, rue d'Val-de-Grâce, Paris, 5<sup>e</sup>.

## BRETONS !

Ne buvez que la LIQUEUR BRETONNE

## ELIXIR D'ARMORIQUE

*Extrait uniquement de Plantes aromatiques et bienfaisantes*

EXPOSITION DE BREST 1901  
*Médaille d'argent*

EXPOSITION DE MARSEILLE 1902  
*Médaille d'or*

Agent général à QUIMPER : M. GRIMAUD, 33, rue Kéréon.

Entrepôt à LANNION, Place des Halles.

---

## NOS COLLABORATEURS

---

Ont collaboré au *Clocher Breton* :

Arsène ALEXANDRE ; E. ARNAUD ; Jean LE BARZ ; SIMON LE BEAUDOUR ; René BAZIN ; Louis BEAUFRÈRE ; Marcel BÉLIARD ; Léon BERTHAUT ; Théodore BOTREL ; BOURGAULT-DUCOUDRAY ; Anatole LE BRAZ ; Lucien DE BRENNEVILLE ; P. BROISE ; Jean DE BRUGES ; Abbé BULÉON ; P. BÉROT ; Paul CAILLAUD ; A. DE CASNOVE ; Alphonse DE CHATEAUBRIAND ; Emile CHRÉTIEN ; Hervé DE SAINT-CHRISTOPHE ; A. COQUARD ; François COPPÉE, de l'*Académie Française*.

Charles LE DANTEC ; Charles DANÉLOU ; Alphonse DAUDET ; Madeleine DESROSEAUX ; A. DUPOUY ; Léon DUROCHER ; Emile DURAND ; Henri EON ; Olivier EVEILLARD ; Francis EVA ; Marcel FÉLINE ; A. FINK, aîné ; Edmond FOURNIER D'ALBE ; Fulgence BLANCHE ; Jean LE FUSTEC ; Charles FUSTER.

GAELIC ; J.-C. GALLERNE T. LE GARREC ; Charles GÉNIAUX ; F. GEFFROY ; Charles LE GOFFIC ; A. GOURDEL ; Olivier de GOURCUFF ; Charles GRANDMOUGIN ; H. GRANDO ; Raoul DE LA GRASSERIE ; Léon GRENET ; Henry DE LA GUICHARDIÈRE ; Frédéric LE GUYADER ; GUENHAËL ; G. HAMONIC ; A. DE LA HELLIÈRE ; Ernest HELLO ; Jules HEURTEL ; F. JAFFRENNOU ; A. JAFFRY ; J. JÉGOUIC ; JOHEL D'ARMOR.

Sylvane de KERALVÉ ; Jean KERIVEL ; Pierre DE KERLON ; Yann KERPER ; René KERVILER ; P. KUNTMANN ; Jean LANDER ; Hubert DE LAUNAY ; Paul LAUTUS ; Théophile LEMONNIER ; Abel LETALLE ; J. LETACONNOUX ; Pierre LOTI, de l'*Académie Française*.

Jean MAHÉO ; G. MAKFIL ; Paul et Victor MARGUERITTE ; Guy DE MAUPAS ; Jules MAZÉ ; Jean MAVELANE ; Stanislas MILLET ; Marcel MONMARCHÉ ; E. DE NANTILLE ; G. NERIDA ; P. NICOLAS ; vicomte ODON DU HAUTAIS ; comtesse OLGA ; Adolphe PABAN ; Jos PARKER ; Jean PAZANNE ; PENGLEUIC ; Joseph DE PESQUIDOUX ; Georges de PEYREBRUNE ; René PIERRE ; Loëiz LE PICAUT ; Paul PIONIS ; JEAN PLÔMEUR ; PLUMTKETT ; Marcel PRÉVOST.

Bertrand ROBIDOU ; René ROHOU ; ROUXEL ; G. LE RUMEUR ; Yann RUMENGOL ; Ewa SAENS ; René SAÏB ; P. SAÏCLON ; SULLIAN-COLLIN ; P. SYLVESTRE ; SIJENNA ; J. TANGUY ; V. DE TORÇAY ; Jules TROCHU ; André THEURIET, de l'*Académie Française*.

---